



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

FINALES COUPE DE LYON ET DU RHONE FUTSAL ET COUPE DE L'AVENIR

Le 01/06/2019 - FAREINS



FINALE COUPE FOOT ENTREPRISE

Le 12/06/2019 - DECINES



PERMANENCE TELEPHONIQUE (horaires et terrains) :

- * Vendredi 21 juin 2019 à partir de 18 h 00
- * Samedi 22 juin 2019
- * Dimanche 23 juin 2019

M. Serge GOURDAIN au 06 10 35 30 00

PERMANENCE TELEPHONIQUE DEDIEE AUX ARBITRES :

06 66 67 89 29

PERMANENCE TELEPHONIQUE FMI :

M. Eric AGUERO au 06 65 93 95 77

M. Serge GOURDAIN au 06 10 35 30 00





SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juin 2019

Secrétaire Général : François LOPEZ **Secrétaire Général Adjoint** : Serge GOURDAIN

Présents : Serge GOURDAIN

NOS PEINES

Nous venons d'apprendre le décès de la maman d'Antoine LARANJEIRA, membre de la Commission des Règlements de la LAURAFoot. Pascal PARENT, Président du District et membre du COMEX de la FFF, les élus du Comité Directeur, les Commissions ainsi que les salariés présentent à Antoine LARANJEIRA ainsi qu'à ses proches leurs condoléances les plus attristées.

INVITATIONS

SPORT UNLIMITECH :

Frédéric MICHALAK Président de Sport Unlimitech et **Olivier FERRATON** du CEO de GL events live invite le District de Lyon et du Rhône le **lundi 17 juin 2019 à 8h30** à une rencontre sur le thème nutrition et santé.

Le District de Lyon et du Rhône de football vous remercie pour cette invitation.

F.C De LIMONEST :

Mr **Max VINCENT** Maire de Limonest Conseiller délégué à la Métropole de Lyon et le Conseil municipal de Limonest invite le District de Lyon et du Rhône le **mercredi 19 juin 2019 à 18h** à l'Inauguration de la Rénovation du Parc des Sports route de Saint Didier 69760 Limonest.

Le DLR remercie pour leur invitation et sera représenté par **Pascal PARENT** Président du District de Lyon et du Rhône de Football et membre du COMEX de la FFF, **Farid DJEBAR** vice-président du DLR et **Henri BOURGOGNON** élu au Comité Directeur et Président de la Commission des terrains et infrastructures sportives /FAFA.

UNIVERSITE DE LYON1 - UFR STAPS - CAMPUS DE LA DOUA

Invitation au 12^{ème} colloque international Football et Recherches. Du 20 au 22 juin 2019 Le Football pour et par les Femmes. Le District de Lyon et du Rhône remercie l'Université pour son invitation.

FC MENIVAL :

Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **DIMANCHE 23 juin 2019 de 10h à 19h** à la célébration des 60 ans de leur association au stade A. Morin

Le DLR remercie le club du FC MENIVAL pour leur invitation et sera représenté par **Gilles PORTEJOIE** élu au Comité Directeur et Président de la Commission de délégations ainsi que **Saïd INTIDAM** élu au Comité

F.C. SAINT ROMAIN DE POPEY :

Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **samedi 29 juin 2019 à 11h** au vin d'honneur qui sera servi **au stade** à l'occasion de leur soixantième anniversaire du club.

Le DLR remercie le club du **F.C. SAINT ROMAIN DE POPEY** pour leur invitation et sera représenté par **Christian SCHEIWE** élu au Comité Directeur et **Bernard BOISSET** élu au Comité Directeur et Président de la Commission de discipline qui remettra la plaquette du District.

F.C. FRANC LYONNAIS :

Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **samedi 29 juin 2019 à 11h30** à la célébration des 50 ans de leur association au complexe des Prolières à Cailloux sur Fontaines.

Le DLR remercie le club du FC Franc Lyonnais pour leur invitation et sera représenté par **Farid DJEBAR** élu au Comité Directeur et Président de la Commission technique qui remettra la plaquette du District.



ACS MAYOTTE du Rhône :

Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **samedi 29 juin 2019** à leur premier tournoi de football à LYON 8^{ème} avenue Paul Santy.

Le District de Lyon et du Rhône remercie **ACS MAYOTTE** pour son invitation.

DISTRICT du Puy-de-Dôme de Football :

Le District du Puy de Dôme de football invite **Pascal Parent** Président du District de Lyon et du Rhône de Football et membre du COMEX de la FFF à l'Inauguration du nouveau siège du District du Puy de Dôme de football 13 rue Bois Joli 63800 Cournon- d'Auvergne le **mardi 2 juillet 2019** à 11h45.

Pascal PARENT remercie le District du Puy de Dôme de football pour cette invitation et sera présent.

DISTRICT de l'Ain Football :

Le District de L'Ain de Football invite **Pascal Parent** Président du District de Lyon et du Rhône de Football et membre du COMEX de la FFF aux 40^{ème} anniversaire du District de L'Ain de football 26 rue du Loup 01440 Viriat le **Samedi 13 juillet 2019** à partir de 11h.

Pascal PARENT remercie le District de L'Ain de football pour cette invitation et sera présent.

➡ AFFAIRE DISCIPLINAIRE

AFFAIRE AD 23 : Le Bureau du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône en vertu de l'article 5-4.1.3 du Règlement Disciplinaire fait appel de la décision prise par la Commission de Discipline du Club FRANCE FUTSAL RILLIEUX contre la Commission de Discipline : Futsal D2 du 21/04/19 – FRANCE FUTSAL RILLIEUX // FC CHAVANOZ

STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juin 2019

Présent(s) : Christophe MORCILLO – Laurent CHABAUD – Antoine MONTERO – Bernard CAVALAZZIO – Guy D'ANCHISE – Franck BALANDRAS

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

➡ MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Après étude complémentaire, la Commission octroie au club de **l'AS MANISSIEUX ST PRIEST** (n° affiliation : 527399) le droit à 1 mutation supplémentaire pour la saison 2019-2020.

➡ CLUBS EN INFRACTION AU 15/06/2019

Après exploitation du fichier des arbitres non représentatifs de leur club pour la saison 2018-2019 (cf. PV n°437 du 06/06/2019) et en complément du PV n°422 du 21/02/2019 listant les clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 31/01/2019, la Commission du statut de l'arbitrage amende les clubs de District suivants :

| N° AFFILIATION | NOM DU CLUB | OBLIGATION | INFRACTION | AMENDE |
|----------------|-------------------------|--------------------|---------------------------------------------------|--------|
| 504445 | CS VERPILLIERE | 2 arbitres seniors | Manque 1 arbitre senior - 1 ^{ère} saison | |
| 504801 | FC BULLY | 1 arbitre | Manque 1 arbitre – 7 ^{ème} saison | |
| 512067 | AS BRIGNAIS | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 516106 | AS ST FORGEUX | 1 arbitre senior | Manque 1 arbitre senior - 1 ^{ère} saison | |
| 517431 | US FORMANS ST DIDIER | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 517784 | ST AMPLEPUSIEN | 2 arbitres seniors | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | 120 € |
| 519026 | FC SAVIGNY | 1 arbitre senior | Manque 1 arbitre senior – 2 ^{ème} saison | |
| 519903 | US DES COTEAUX LYONNAIS | 1 arbitre | Manque 1 arbitre – 2 ^{ème} saison | |



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

| | | | | |
|--------|-----------------------------|------------------|---------------------------------------------------|------|
| 520835 | AS DES BUERS VILLEURBANNE | 1 arbitre senior | Manque 1 arbitre senior - 1 ^{ère} saison | |
| 521545 | AS AM CLOC. VAUX BEAUJOLAIS | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 522795 | FC TERNAY | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 5 ^{ème} saison | |
| 524120 | FC LA GIRAUDIÈRE | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 2 ^{ème} saison | |
| 524126 | FC SOURCIEUX | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 525335 | AMS TOUSSIEU | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 525542 | AS MONTROTTIER ALBIGNY | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 3 ^{ème} saison | |
| 525630 | FC ANTILLAIS VILLEURBANNE | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 7 ^{ème} saison | |
| 528570 | LES SAUVAGES | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 3 ^{ème} saison | |
| 528944 | AS SORNINS REUNIS | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 2 ^{ème} saison | |
| 530061 | AS VILLECHENEVE | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 4 ^{ème} saison | |
| 530367 | CS VAULXOIS | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 533357 | AS MEYSARDE | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 3 ^{ème} saison | |
| 533363 | ENT S ST PRIEST | 1 arbitre senior | Manque 1 arbitre - 2 ^{ème} saison | 100€ |
| 541812 | AV S GENAY | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | 50€ |
| 545802 | FC ST ROMAIN EN GAL | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 548245 | OS BEAUJOLAIS | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 549983 | AS ST JEAN VILLEURBANNE | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 2 ^{ème} saison | |
| 541812 | AS DE PROPIERES | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | 50€ |
| 552404 | AS CONFLUENCE | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 552969 | CLUB S ANATOLIA | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 581484 | AFC LATINO | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 2 ^{ème} saison | |
| 581938 | FC SAINT FONTS | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 582303 | US DES MONTS | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 1 ^{ère} saison | |
| 590353 | AS DEMOCRATIQUE DU CONGO | 1 arbitre | Manque 1 arbitre - 2 ^{ème} saison | |

La Commission confirme au club du **FC BULLY** qu'il se trouve bien en infraction pour la 7^{ème} année, et non pour la 9^{ème} année, avec le statut de l'arbitrage.

Les clubs listés ci-dessus sont en infraction avec le statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot, qui a fixé les amendes selon le barème suivant :

- 1^{ère} année en infraction : 50 € (à l'exception des clubs de D1 : 120€)
- 2^{ème} année en infraction : 100 € (à l'exception des clubs de D1 : 240€)
- 3^{ème} année en infraction : 150€ (à l'exception des clubs de D1 : 360€)
- 4^{ème} année en infraction (et suivantes) : 200€ (à l'exception des clubs de D1 : 480€)

En sus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes s'appliquent, conformément à l'article 47 du statut de l'arbitrage :

- Pour Les clubs en première année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour la saison 2019-2020. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- Pour Les clubs en deuxième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de quatre unités pour la saison 2019-2020. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- Pour Les clubs en troisième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit pour la saison 2019-2020.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, **tout club en troisième année d'infraction et au-delà ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place à la fin de saison en cours.**



Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

CHANGEMENT DE STATUT D'ARBITRES

La Commission prend note de la **demande de rattachement à un club** transmise par l'arbitre suivant :

Monsieur EISINGER Tristan, pour représenter le club de HAUTS LYONNAIS.

Cette demande est agréée par la Commission, dès lors que monsieur Tristan EISEINGER officiait sous le statut d'arbitre indépendant depuis 2 saisons, conformément à l'article 33-c) du Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

La Commission prend note de la **demande de démission de son club** transmise par l'arbitre suivant :

Monsieur JULLIEN Jérôme, du club du FC DU PAYS VIENNOIS.

Le club quitté a 4 jours francs à compter de la publication du présent PV pour expliciter son refus éventuel par Footclubs, conformément à l'article 31-3 du Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot.

A défaut, monsieur Jérôme JULLIEN se verra appliquer le statut d'arbitre indépendant pour 2 saisons.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juin 2019

Présents : Michel BLANCHARD et Franck BALANDRAS

RELEVES DE COMPTE N°4 SAISON 2018/2019

Les relevés de compte n°4 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le lundi 15 avril 2019 et étaient à régler au plus tard le jeudi 2 mai 2019. Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au **mercredi 29 mai 2019**. Sans régularisation de votre part vos équipes ne pourront pas s'engager pour la saison 2019/2020.

Clubs Libres

545631 OLYMPIQUE VIENNOIS

549983 ST JEAN VILLEURBANNE AS

590353 A.S.LYONNAISE REP.DEMOCR. CONGO



COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juin 2019

Présidente : Martine GRANOTTIER

Membres CD : Bernard COURRIER, Serge GOURDAIN, Eric AGUERO, Roland BROUAT

Membres : Alain BARBIER – Gilbert BENOIT – Gilbert BOUTEYRE — Daniel FUENTES – Maurice MOUROZ – PEYRAUD
Pascal – TEDIM DA SILVA RIOS Noé – Sébastien MARTIN

Absents excusés : Daniel FUENTES - TEDIM DA SILVA RIOS Noé

➡ FINALE VETERANS - MODIFICATION

En raison d'un contre-temps de dernière minute, la finale des vétérans se jouera le vendredi 21 juin à 20H au stade de ST CYR AU MONT D'OR et opposera l'entente de ST Priest contre Ménéval.

La Présidente remercie chaleureusement le Président du club de ST CYR Mr BABA ARBI pour avoir accepté de nous recevoir malgré le délai tardif.

➡ 1/2 FINALES ET FINALES COUPES JEUNES ET SENIORS COUPE AMAURY GALLAND - FINALE D1 ET MATCH DE BARRAGE

La Présidente et les membres de la commission des coupes remercient chaleureusement les Présidents et toutes leurs équipes qui ont participé activement à la réussite des rencontres, à savoir :

Mr Ouerghemmi Président de Feyzin : ½ finales séniors

Mr Aucelli Président de Pusignan : ½ finales jeunes

Mr Peronneau Président de Champagne au Mont d'Or : Coupe Vial et Finale séniors

Mr Guillon Président de Beaujolais Foot : Finales coupes Jeunes

Mr Trotobas Président d'Irigny : Coupe Amaury Galland

Mr Chatelard Président de St Pierre la Palud : finale D1 et match de barrage

Nous remercions également les membres des commissions sportive et des compétitions, de la délégation, et de l'arbitrage pour leur présence et leur aide pour le bon déroulement des journées ; nous profitons de l'occasion pour remercier nos partenaires : Le Progrès, le Crédit Agricole, Radio Espace et notre équipementier Nike.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09

reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juin 2019

Composition de la Commission :

Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) – BLANCHARD Michel - MORCILLO Christophe.

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – TOLAZZI André MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – BORNE Sandrine – VASSIER Georges

Membres présents à la réunion : INZIRILLO Joseph -- MONTERO Antoine – TOLAZZI André -- BLANCHARD Michel – VASSIER Georges - BALANDRAUD Jean-Luc

Membres présents à la réunion : INZIRILLO Joseph (Président) - BLANCHARD Michel - MONTERO Antoine

➡ LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.

Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr

Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

➡ INFORMATION AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.

La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement.

Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football. Pour les réserves du District non pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visitée » et établir la réserve eux-mêmes. **A compter de la saison 2018/2019, toutes réserves FMI ne correspondant pas à un grief visé par un article du DLR seront systématiquement rejetées**

MODIFICATION SAISON 2018 – 2019

Modification Article 10 Alinéa B-3

Article 10 alinéa B-3 des Règlements Sportifs du DLR : Les joueurs d'une équipe supérieure, ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat, ne pourront si celle-ci ne joue pas, le même week-end de compétition (le week-end s'entendant du vendredi au dimanche soir*) compléter les équipes inférieures. Les rencontres de Coupes (de Groupement - du District - de Ligue - de France) ne sont pas comptabilisées pour l'application de cet Article (AG du 28 juin 2002). * rajouter l'annotation « ou au lundi soir si celui-ci est férié »

Football diversifié - ARTICLE 8 B - EQUIPES INFÉRIEURES : Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.



➡ RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

Affaire N° 210 : Beaujolais Foot 3 – Odenas Charentay 3 – Seniors - Coupe des Vignerons

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 16/06/2019

Réserve confirmée par le club de Beaujolais Foot par courriel.

➡ DECISIONS

Affaire N° 195 : FC Limonest 2 – Ent Hte Azergues 1 – U 17 – D 4 – Poule B – Phase 2

Motif : Absence de FMI – Rencontre du 11/05/2019

Réserve confirmée par le club de Ent Hte Azergues par courriel.

Après avoir reçu les explications du FC Limonest par mail en date du 27/05/2019.

Après avoir eu par téléphone le dirigeant de l'équipe de l'Entente Haute Azergues.

La CR dit que la réserve posée par le club de l'Entente Haute Azergues ne peut être retenue, concernant la non présentation des licences.

La CR du DLR dit que lorsqu'une feuille de match est établie, que ce soit FMI ou papier, les dirigeants approuvent de part leurs signatures avant et après match la véracité de son contenu.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 210 : Beaujolais Foot 3 – Odenas Charentay 3 – Seniors - Coupe des Vignerons

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 16/06/2019

Réserve confirmée par le club de Beaujolais Foot par courriel.

La réserve et confirmation de réserve sont rejetées car non conforme à un grief aux règlements du District.

Conformément à l'article paru sur les PV N° 391 du 14/06/2018 ainsi que sur tous les PV jusqu'à ce jour à la rubrique Commission des Règlements

« La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.

La fonction autre propose un texte libre à saisir manuellement

Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au DLR.

Pour les réserves de District non pré-remplies dans la FMI, les clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

A compter de la saison 2018 /2019, toutes réserves FMI ne correspondant pas à un grief visé par un article du DLR, seront systématiquement rejetées.

La CR rejette la réserve car non conforme à un grief visé par un article du DLR.

« La réserve qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est une réserve de Ligue et de National.

.En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

**Le Président
Joseph INZIRILLO**

**Le Secrétaire
Jean-Luc BALANDRAUD**



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 17 juin 2019

Présents :

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – Guy CASELES - Michel GUICHARD - André QUENEL - Jean Marie SANCHEZ – Pierre VINCENT - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr» de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : «discipline@lyon-rhone.fff.fr»

Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

***RAPPEL :** Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.*

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2018/2019 du DLR, de la page 138 à la page 144.

DEMANDES DE RAPPORTS

Match N°21418830 U20 BARRAGE du 15/06/2019 MENIVAL FC // O. DE VAULX EN VELIN

CLUB: MENIVAL: 541589:

La commission demande aux dirigeants du club de **MENIVAL**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **24/06/2019 à neuf heures**, un rapport sur les incidents qui se sont produits lors de la rencontre suscitée, incidents qui ont obligé l'arbitre officiel à arrêter cette dernière avant son terme.



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

CLUB: O.VAULX EN VELIN: 528353:

La commission demande aux dirigeants du club de l'**O. VAULX EN VELIN**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **24/06/2019 à neuf heures**, un rapport sur les incidents qui se sont produits lors de la rencontre suscitée, incidents qui ont obligé l'arbitre officiel à arrêter cette dernière avant son terme.

La commission demande également au président de l'**O. VAULX EN VELIN** de lui fournir un rapport pour expliquer son comportement à l'encontre de l'officiel.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

CONVOICATIONS

Dispositions communes à toutes les convocations : Un nombre de plus en plus important de dirigeants et joueurs convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont, soit non fournis, soit peu crédibles. Pour tout absent en audition qui n'aura pas fourni à la commission par mail ou courrier une attestation d'indisponibilité de l'employeur, ou un certificat médical dans les 48 heures précédent l'audition, sera amendé, comme prévu, de la somme de soixante euros. Pour les affaires soumises à instruction ou celles pour lesquelles une audition est décidée, l'assujetti poursuivi est avisé, selon les modalités de l'article 3.2, 3.2.2 et 3.3.2 du présent règlement, de sa convocation devant l'organe disciplinaire de première instance, au minimum sept jours avant la date de la séance au cours de laquelle son cas sera examiné.

La convocation mentionne, outre les griefs retenus à l'encontre de l'assujetti, la possibilité

- de présenter des observations écrites préalablement à l'audience ;***
- d'être assisté d'un interprète de son choix à ses frais ou d'un interprète choisi par l'instance concernée aux frais de celle-ci, dans le cas où il ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française ;***
- d'être assisté ou représenté par un conseil, un avocat ou un membre du club dont il dépend si l'assujetti est une personne physique ;***
- de consulter l'intégralité du dossier avant la séance, dans les locaux des instances, aux dates et horaires fixés en accord avec les services de ces dernières ;***
- de demander, quarante-huit heures au moins avant la réunion, à ce que soient entendues les personnes de son choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance.***

Le président de l'organe disciplinaire de première instance peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives.

L'organe disciplinaire de première instance peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, il doit en informer l'assujetti poursuivi avant la séance. Le délai de sept jours mentionné au premier alinéa peut être réduit, en cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, par décision minute de jeu du président de l'organe disciplinaire de première instance, à son initiative ou à la demande de l'instructeur ou de l'assujetti poursuivi. En ce cas, la faculté de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai pourvu qu'il soit raisonnable. En cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé. Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé par l'assujetti, qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance, pour un motif sérieux. Le président de l'organe disciplinaire de première instance accorde ou non le report. En cas de refus, sa DECISION doit être motivée. Il peut également décider de sa propre initiative de prononcer un report.

DOSSIER N° 74 SAISON 2018 / 2019 CONVOICATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Compte tenu des impératifs- la Commission prend cette affaire en Procédure d'Urgence

Match N° 20456640 – seniors – D2 – Poule C - du 26/05 /2019 – GS CHASSE / DOMTAC FC

Motif : Comportement illicite

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles **5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur,



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

conformément aux dispositions de l'article **5.3.2.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 24 Juin 2019 à 18h00**

Arbitre officiel : GHOUIRI Mohamed

Assistants officiels : FEKRANE Yacine et BOUKABENE Mamar

Délégué officiel: VERRIER Denis

CLUB: GS CHASSE - 504252

Président(e) : ILGHET Abdelouahab – ou son représentant

Délégué(s) du club : GHAZI Mehidi et/ou ILGHET Abdelouahab

Dirigeant(s) : TRAUTWEIN Damien : **Présence obligatoire**

Joueur(s) : n° 8 MERABTI Ahmed – n° 10 SLOUANI Tanis – n° 12 ABOU Kamel – **Présence obligatoire des 3 joueurs**

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour les joueurs et le dirigeant convoqués, des sanctions fermes seront prises à leur encontre en cas d'absence.

CLUB: DOMTAC FC- 526565

Président(e) : LEFEBVRE Didier ou son représentant

Dirigeant(s) : DEYGAS Yann

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

DOSSIER N° 75 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Compte tenu des impératifs- la Commission prend cette affaire en Procédure d'Urgence

Match N° 21218665 U15 D4 Poule N du 25/05/2019 ENT. TOUSSIEU MUROISE /ST ROMAIN EN GAL

Motif : Comportement illicite

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles **5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **5.3.2.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 24 Juin 2019 à 18h45**

Arbitre officiel : CHERGUI Lydia – mineure devant être accompagnée de son tuteur légal

CLUB: ENT. TOUSSIEU MUROISE - 525335

Président(e) : GILIBERT Christophe ou son représentant

Délégué(s) du club : MILLET J. Paul

Dirigeant(s) : MARTINEZ Lilian et/ou CLAIRON J. Emmanuel

Joueur(s) : n° 2 TOMADA Elisa – n° 3 ARNAUD Célia - n° 12 DUCOING Timéo – **Présence obligatoire des 3 joueurs - joueurs mineurs devant être accompagnés de leur tuteur légal**

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour les joueurs convoqués des sanctions fermes seront prises à leur encontre en cas d'absence.

CLUB: ST ROMAIN EN GAL - 545802

Président(e) : THOMAS Luc – ou son représentant

Dirigeant(s) : TAIMI Zouhir

Joueur(s) : n° 11 BOURAS Abdelkader – **Présence obligatoire - joueur mineur devant être accompagné de son tuteur légal**

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour le joueur convoqué, des sanctions fermes seront prises à son encontre en cas d'absence.

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

DOSSIER N° 76 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Compte tenu des impératifs- la Commission prend cette affaire en Procédure d'Urgence

Match N° 20457531 seniors D3 Poule B du 25/05 /2019 FC LAMURE POULE / AS DARDILLY

Motif : propos déplacés + Crachat s/officiel

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles **5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **5.3.2.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 24 Juin 2019 à 19h30**

Arbitre officiel : ETEMADI Massoud

CLUB: FC LAMURE POULE - 582743

Président(e): GIRAUD Jean – ou son représentant

Délégué(s) du club : DUMORD Noel et/ou PHAUPAUD Paul

Dirigeant(s) : DUMORD Nicolas et/ou ROSSIER Thomas

CLUB: AS DE DARDILLY - 523203

Président(e) : BULIN DARID Cécile – ou son représentant

Assistant bénévole : HAWAIZI Moulay

Joueur(s) : n° 7 CAFFY Remi – **Présence obligatoire**

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour le joueur convoqué, des sanctions fermes seront prises à son encontre en cas d'absence.

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B.BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

DOSSIER N° 77 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Compte tenu des impératifs- la Commission prend cette affaire en Procédure d'Urgence

Match N° 21416505 seniors Coupe de LYON et du RHONE du 30/05/2019 FC LYON / VAL LYONNAIS

Motif : Blessure grave

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles **5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **5.3.2.1** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 25 Juin 2019 à 18h00**

Arbitre officiel : GHEDHAB Farid

Assistants officiels : DURAND Geoffrey et BOUGATEF Karim

Délégué officiel : MAMMERY Youssef

CLUB: FC LYON - 505605

Président(e) : REA Patrice ou son représentant

Délégué(s) du club : RISI Lucas

Dirigeant(s) : DODILLE Sébastien et/ou BONNARD Yves

Joueur(s) : n° 1 ROZAND Arnaud – **Présence obligatoire**

CLUB: VAL LYONNAIS - 523825

Président(e) : MARION Frédéric ou son représentant

Dirigeant(s) : DIALLO Boubacar et/ou FANUCCI Enora

Joueur(s) : n° 13 MARTIN Florian – **Présence obligatoire**

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour le joueur convoqué, des sanctions fermes seront prises à son encontre en cas d'absence.



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA - Secrétaire

DOSSIER N° 78 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Compte tenu des impératifs la Commission prend cette affaire en Procédure d'Urgence

Match N° 21215530 FUTSAL D4 Poule A du 25/05 /2019 SC REVOLEE/ ES GRENAY

Motif : Comportement illicite

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles 5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2 du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article 5.3.2.1 du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 25 Juin 2019 à 18h45**

Arbitre officiel : OUNNAS Tahar

CLUB: SC REVOLEE - 564069

Président(e) : NASRI Salem – ou son représentant

Délégué(s) du club : JILALI Houari

Dirigeant(s) : NASRI Salem

CLUB: ES GRENAY

Président(e) : GOMEZ Remi – ou son représentant

Dirigeant(s) : GOMEZ Remi

Joueur(s) : n° 10 MECHERI Boubaker – Présence obligatoire

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA - Secrétaire

DOSSIER N° 79 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Compte tenu des impératifs la Commission prend cette affaire en Procédure d'Urgence

Match N° 20468570 FUTSAL D3 du 20/05 /2019 VAUGNERAY / ST GENIS LAVAL FC

Motif : comportement illicite

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles 5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2 du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article 5.3.2.1 du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Mardi 25 Juin 2019 à 19h30**

Arbitre officiel : JULLIEN Jérôme

CLUB: VAUGNERAY USOL - 524491

Président(e) : AUBRY Martine – ou son représentant

Délégué(s) du club : SALANON P. Olivier

Dirigeant(s) : BRUN Victor

Joueur(s) : n° 10 LAMBERT Clovis – Présence obligatoire

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour le joueur convoqué, des sanctions fermes seront prises à son encontre en cas d'absence.

CLUB: FC ST GENIS LAVAL - 582446

Président(e) : MAYAH Mhedi – ou son représentant

Dirigeant(s) : ARLUISSON Jérôme

Joueur(s) : n° 7 MEZRAG Medhi – n° 8 BELGHAFOR Ibrahim – Présence obligatoire des 2 joueurs



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour les joueurs convoqués, des sanctions fermes seront prises à leur encontre en cas d'absence.

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA - Secrétaire

DOSSIER C67 SAISON 2018/2019 COMPARUTION à Audition sans Instruction

Match N° 21416510 – U20 – Barrages – du 02/06/2019 - ES TRINITE / LIMONEST FC

Motif : Comportement illicite spectateurs

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football,

Après étude des pièces versées au dossier, conformément aux dispositions des articles 5.2.1 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2 du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 01 Juillet 2019 à 18h00**

Arbitre officiel : TAGHZAOUI Nordine

Assistant officiel : PISCAGLIA Axel et BOUTORH Hamza

Délégué officiel : LARIBI Abderrazak

CLUB : ES TRINITE - 523960

Président : GUIDICE Gérard - ou son représentant

Dirigeant(s) : AGHEY Camille et/ou MAURIZIO Philippe

Dirigeant non inscrit : HOUMER Mehdi – **Présence obligatoire**

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour le dirigeant convoqué, des sanctions fermes seront prises à son encontre en cas d'absence.

CLUB : LIMONEST - 523650

Président : VAINCHTOCH Alexandre - ou son représentant

Dirigeant(s) : VIALLET Mickael et/ou BOUGANDOURA Farouk

Joueur(s) : n° 9 SEYE Serigne – **Présence obligatoire**

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour le joueur convoqué, des sanctions fermes seront prises à son encontre en cas d'absence.

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

DOSSIER N° 80 SAISON 2018 / 2019 CONVOCATION à AUDITION suite à INSTRUCTION

Match N° 2148830 – U20 – BARRAGES - du 15/06 /2019 – FC MENIVAL / O. VAULX EN VELIN

Motif : Match arrêté

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions des articles 5.2 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2 du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article 5.3.2.1 du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 01 Juillet 2019 à 18h30**

Lundi 01 Juillet 2019 à 18h30

Arbitre officiel : KHRIJI Mouhamed

CLUB: FC MENIVAL - 541589

Président(e) : BOUMAZA Djoudi – ou son représentant

Délégué(s) du club : BOUMAZA Djoudi et/ou BOUBEKER Karim

Dirigeant(s) : MAZRI Karim et/ou AISSOUB Billel

Joueur(s) : n° 1 BOUMBA Gloire – n° 11 KONTA ABDOU Kadre - **Présence obligatoire des 2 joueurs**

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour les joueurs convoqués des sanctions fermes seront prises à leur encontre en cas d'absence.



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

CLUB: O. VAULX - 528353

Président(e) : FARTAS Tazghat ou son représentant

Dirigeant(s) : MADI Fahat et/ou KOUDIAT Nourredine

Joueur(s) : n° 7 BELKADI Bilel – n° 10 HODGE Corentin – n° 14 RAHIL Ali - Présence obligatoire des 3 joueurs

La commission précise qu'aucune absence ne sera tolérée pour les joueurs convoqués, des sanctions fermes seront prises à leur encontre en cas d'absence.

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité. Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

DECISIONS PARTIELLES APRES AUDITIONS

Auditions du lundi 17 JUIN 2019

Dans un souci d'information, la commission de discipline pourra, suivant les cas, dans rubrique « décisions » informer les clubs.

Les décisions ci-dessous ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notifications par l'intermédiaire de foot club, ou courrier recommandé.

La commission décide :

DOSSIER N° 73 - SAISON 2018 / 2019 AUDITION suite à INSTRUCTION

Match N° 209335 Vétérans Poule A du 24/05 /2019 US LOIRE / CS OZON ST SYMPHORIEN

Match perdu à LOIRE sur RHONE, zéro point, zéro but

Match gagné à OZON, trois points, zéro but

Amende le club de LOIRE sur RHONE de la somme de soixante dix euros pour frais d'instruction.

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16

appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles. Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions. Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs. Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 13 Juin 2019

DOSSIER N° AD 24

APPEL DU CLUB FRANCE FUTSAL RILLIEUX ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 6 Juin 2019 - P.V. N° 437

DATE DU MATCH : 21/04/2019 - MATCH N° : 20468283



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

CATÉGORIE : FUTSAL - D2 - POULE UNIQUE

CLUBS : FRANCE FUTSAL RILLIEUX 1 (580924) / F. C. CHAVANOZ 2 (553627)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction sur joueur et dirigeant

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :

Le Lundi 01 Juillet 2019 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Sina ZIAEI YEKTA

M. l'Arbitre Assistant Officiel : Anthony DE MATTEO

M. le Délégué Officiel : Amar HAMADOU

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB FRANCE FUTSAL RILLIEUX

M. le Président : Abel MIRZA ou son représentant

M. le Dirigeant : Said Pierre AIT AISSA (délégué)

M. le Dirigeant : Redha ARBI (délégué)

M. l'Educateur : Massanissa AIT AISSA

M. le Joueur N° 5 : Jacques NLEME

M. le Joueur N° 12 : Aiman CHRAITI

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB F. C. CHAVANOZ

M. le Président : Marc ROSSILLON ou son représentant

M. l'Educateur : Mohamed SOUAADI

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 3.4.2.

En application des dispositions de l'article 3.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel-rhone@lyon-rhone.fff.fr).

Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.

Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône.

Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).

En vertu de l'article 3.4.1 et 3.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au club appelant dont la responsabilité est reconnue, même partiellement :

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.

Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Le Vice-Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 03 Juin 2019

DOSSIER N° AR 16

APPEL DU CLUB U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 29 Mai 2019 - P.V. N° 436

DATE DU MATCH : 05/05/2019 - MATCH N° : 20932303

CATÉGORIE : SÉNIORS - D5 - POULE F

CLUBS : U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES 2 (504671) / F. C. DU FRANC LYONNAIS 2 (551420)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Match perdu

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 24 Juin 2019 à 18H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES

M. le Président : Henri KRIKORIAN ou son représentant

M. le Dirigeant : Lionel POIRIER

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB F. C. DU FRANC LYONNAIS

M. le Président : Pascal BOURGUIGNON ou son représentant

M. le Joueur N° 6 : Kevin CHEHU (capitaine)

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission des Règlements

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Vice-Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 17 Juin 2019

Présents : M. Arsène MEYER - Président
M. Christian NOVENT - Vice-Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Ivan BLANC - Membre

DOSSIER N° AD 23

APPEL DU CLUB U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 13 Juin 2019 - P.V. N° 438



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

DATE DU MATCH : 29/05/2019 - MATCH N° : 21417241
CATÉGORIE : VÉTÉRANS - COUPE LYON et RHÔNE
CLUBS : ENT.S. ST PRIEST 5 (533363) / U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE 5 (521194)
MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Match perdu

Voir notification dans Footclubs

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 17 Juin 2019

Présents : M. Arsène MEYER - Président
M. Christian NOVENT - Vice-Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Ivan BLANC, M. Guillaume LIONNET - Membres

DOSSIER N° AD 22

APPEL DU CLUB A.S. DE MONTCHAT LYON ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 23 Mai 2019 - P.V. N° 435
DATE DU MATCH : 12/05/2019 - MATCH N° : 20462257
CATÉGORIE : U15 - D1 - POULE UNIQUE
CLUBS : U. F. BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES 1 (551384) / A.S. DE MONTCHAT LYON 1 (523483)
MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction sur un joueur

Voir notification dans Footclubs

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 17 Juin 2019

Présents : M. Arsène MEYER - Président
M. Christian NOVENT - Vice-Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Ivan BLANC, M. Guillaume LIONNET - Membres

DOSSIER N° AD 20

APPEL DU CLUB A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 16 Mai 2019 - P.V. N° 434
DATE DU MATCH : 08/05/2019 - MATCH N° : 21402743
CATÉGORIE : U17 - COUPE LYON et RHÔNE
CLUBS : A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS 1 (500124) / F.C. VAULX EN VELIN 2 (504723)
MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction sur un joueur

Voir notification dans Footclubs



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juin 2019

Présents :

Président : Laurent CHABAUD

Membres: Amadeu DO REGO, Gérard GRANJON, Karim BOUGATEF, Michel GREGEOIS, Mohamed AROUS, Christophe BOULON, Jean Luc COMACLE, Olivier LANDY et Thierry BOLZE.

CTDA : Jean Claude LEFRANC

Excusés : **Membres :** Bilal LAIMENE, Guillaume CIMIER, Corentin BREURE, Sami CHAOUCH, Nicolas TRAN, Moussa TALL, Roger ANDRE et Lucien CHARBONNEL.

PREAMBULE

Courriers des arbitres et observateurs :

BELAMRI Larbi : Demande transmise à M. CHABAUD et M. LEFRANC

BONNEVAY Ludovic : Demande transmise à M. LEFRANC

HASSEINE Nail : Dossier transmis à M. CHAOUCH

EL BOUROUMI Othman : Demande transmise à M. LEFRANC et M. CHABAUD

FEKRANE yacine : Demande transmise à M. CHABAUD, M. CIMIER et M. LEFRANC

JACQUOT Marjorie : Demande transmise à M. CHAOUCH

LONGEFAY Bernard : Courrier reçu. Remerciements.

LUGOT Grégory : Certificat médical pris en compte

MAJHOUBI Mehdi : Dossier transmis à M. CHAOUCH

MANCINI Loris : Indisponibilité prise en compte

SMAIL Amar : Certificat médical pris en compte

SALLET Léo : Indisponibilité prise en compte

SOW Mahame : Courrier transmis à M. LEFRANC

DECISIONS

BOUGUILA Naceur : Suite à la copie de la décision de la commission d'appel du DLR, vous êtes distrait de désignations 15 jours à la rentrée de la saison 2019/2020.

Arbitres distrait suite absence :

| NOM | PRENOM | CAT | RENCONTRE | CAT | NIV. | DATE | MOTIF | RETRAIT MATCH | RE-TRAIT PTS (D) |
|-----------|---------|-----------|-----------------------------------|-----|--------|----------|---------|---------------|------------------|
| SELLAM | HAMZA | | GLEIZE/BELIGNY | U17 | D4 | 26/05/19 | ABSENCE | 15 JOURS | 10 |
| AOUN | HANNA | FEM | US DES MONTS/ RHONE SUD | U15 | D4 | 25/05/19 | ABSENCE | 15 JOURS | 10 |
| BAHLAOUI | ANAS | DIS JAD | MEYZIEU4/GENAS2 | U15 | D4 | 26/05/19 | ABSENCE | 15 JOURS | 30 |
| MESSAOUDI | MOHAMED | STAGIAIRE | CORBAS/RHODANIENNE | U15 | D3 | 25/05/19 | ABSENCE | 30 JOURS | 10 |
| KHALLOUKI | YOUSSEF | STAGIAIRE | ST GENIS LAVAL3/ HAUT LYONNAIS | U15 | D3 | 25/05/19 | ABSENCE | 30 JOURS | 10 |
| MEDJDOUD | ALI | DIS JAD | | U13 | FINALE | 15/06/19 | ABSENCE | 15 JOURS | 10 |

Annulation sanction :

BOUKABENE Mammar : Suite absence du 13/04, retrait de points et sanction annulés.

CHELGHOUH Abderraouf : Suite absence du 02/06, vous êtes excusé.

**Audition LAROUCSI Bilal :**

Suite à votre absence non excusée à l'audition du mardi 11 juin 2019, vous êtes amendé de 60 €.

 **TRESORERIE**

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs les arbitres,

La saison arrivant à son terme, nous devons clôturer tous les dossiers de trésorerie avant début juillet 2019. Merci de bien vouloir nous adresser vos derniers rapports ainsi que les reçus correspondants avant cette date.

Tout dossier qui arriverait après cette date ne sera pas traité et remboursé.

Merci de votre compréhension. Salutations sportives.

Le trésorier CDA

Liste des arbitres sanctionnés : Vous trouverez ci-dessous le tableau des arbitres sanctionnés avec les motifs associés :

| NOM | PRENOM | MOTIF AMENDE | CLUB D'APPARTENANCE | MONTANT DE L'AMENDE |
|--------------------|----------|--------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|
| BERA | IDRIS | Absence AG | DISTRICT DE LYON ET DU RHONE | 32 € |
| EL GADAMI | AZIZ | Absence AG | INDEPENDANT | 32 € |
| FETTER | HUGO | Absence AG | GRPE O.S. COUZONNAIS | 32 € |
| KADDOUR | HAMID | Absence AG | J.ST.O. GIVORS | 32 € |
| OUHMD | YOUNESS | Absence AG | U.S. MAJOLAINE MEYZIEU | 32 € |
| SOW | SAIDOU | Absence AG | U.S. MILLERY VOURLES | 32 € |
| BETTAIEB | JESSIM | Absence rapport C.D.A. | O. DE VAULX EN VELIN | 26 € |
| TABET | JAHID | Absence à audition du 05/11/2018 CDA | O. ST GENIS LAVAL | 60 € |
| MAHFOUDHI | LOTFI | Absence rapport carton rouge | VENISSIEUX FOOTBALL CLUB | 26 € |
| MAHFOUDHI | LOTFI | Absence à Audition du 19/11/2018 | VENISSIEUX FOOTBALL CLUB | 60 € |
| BELDJILLALI | RAMZI | Absence rapports cartons rouges | F.C. DU POINT DU JOUR | 52 € |
| BENAOUDA | MAIDINE | Absence à Audition du 11/03/2019 – C.D.A. | A.S. A VILLEURBANNE | 60 € |
| MECHTA | YANIS | Absence à Audition du 11/03/2019 – C.D.A. | EV. DE LYON | 60 € |
| SIMON | THOMAS | Amende pour règlement disciplinaire | CALUIRE FUTSAL | 75 € |
| SIMON | THOMAS | Amende pour règlement disciplinaire – Frais de gestion | CALUIRE FUTSAL | 102,16 € |
| MAHJOUBI | ACHRAF | Absence rapport carton rouge | CLUB DISTRICT RHÔNE | 26 € |
| TOUMI | IDIR | Absence rapport carton rouge | C.OM. ST FONTS | 26 € |
| TOUHTOUH | KAALIL | Absence rapport carton rouge | U.G A LYON DECINES | 26 € |
| M'NAMDJJI | ALI | Absence match avec observateur | F.C. DE LIMONEST | 41 € |
| MUSTAPHA | ANOUAR | Absence match avec observateur | C.OM. ST FONTS | 41 € |
| TELLI | ADAM | Absence à Audition du 29/04/2019 | F.C. BORDS DE SAONE | 60 € |
| ATMANI | BADYS | Absence à Audition du 06/05/2019 | CALUIRE SP.C. | 60 € |
| BENAOUDA | CEHIM | Absence rapport carton rouge | A.S. A VILLEURBANNE | 26 € |
| DECAILLOZ | FLORIAN | Absence rapport carton rouge | F.C. CHAPONNAY MARENNES | 26 € |
| HRAKI | KAMEL | Absence rapport carton rouge | U.S. MAJOLAINE MEYZIEU | 26 € |
| KUANZAMBI ENDOUGOU | BRYAN | Absence match avec observateur | EV.S. GENAS AZIEU | 41 € |
| LAROUCSI | ABDALLAH | Absence rapport carton rouge | F.C. STE FOY LES LYON | 26 € |
| LAROUCSI | BILAL | Absence à Audition | F.C. STE FOY LES LYON | 60 € |
| M'HACHI | GEBRIL | Absence rapport carton rouge | S.C. BRON TERRAILLON PERLE | 26 € |
| MURGUE | FLORIAN | Absence à Audition du 13/05/2019 | ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU | 60 € |
| POMPILIO | NIELS | Absence rapport carton rouge | C.S. OZON ST SYMPHORIEN | 26 € |
| SAIGHI | YACINE | Absence rapport carton rouge | EV. DE LYON | 26 € |
| SALLET | LEO | Absence match avec observateur | F.C. VILLEFRANCHE | 41 € |
| VACHON | RODRIGUE | Absence rapport carton rouge | F. C. COLOMBIER-SATOLAS | 26 € |



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

Levée de sanction par la commission de discipline :

Suite aux décisions parus aux PVs précédents, les arbitres ci-dessous ont leurs sanctions levées :

| NOM | PRENOM | MOTIF AMENDE | CLUB D'APPARTENANCE |
|-------------|---------------------|----------------------------------|------------------------------|
| BAGIRAN | MAHMUT | Absence AG | OLYMPIQUE LYONNAIS |
| DOUFENE | AMIROUCHE | Absence AG | MENIVAL F.C. |
| LATHUILIERE | BENOIT | Absence AG | INDEPENDANT |
| MEKKAOUI | SOFIANE | Absence AG | LYON DUCHERE A.S. |
| AYDOGMUS | SEYYIB EWES | Absence rapports cartons rouges | F.C. VILLEFRANCHE |
| DOUFENE | AMIROUCHE | Absence rapports cartons rouges | MENIVAL F.C. |
| GUNGOR | ENVER YUSUF | Absence rapports cartons rouges | O. DE VAULX EN VELIN |
| MEHIAOUI | MOHAMED | Absence rapport carton rouge | F.C. BORDS DE SAONE |
| TSAPOVA | SVETLANA | Absence rapport carton rouge | F.C. BORDS DE SAONE |
| BOURAOUI | NOUR | Absence rapport carton rouge | U.S. VAULX EN VELIN |
| OZER | NADIR | Absence rapport carton rouge | U.S. VAULX EN VELIN |
| DANFAGA | SIKOU | Absence rapport carton rouge | HAUTE BREVENNE FOOTBALL |
| ALILECH | BASSEM | Absence à Audition du 15/04/2019 | VENISSIEUX FOOTBALL CLUB |
| BOUKHELEF | AREZKI | Absence rapport carton rouge | A.S. MANISSIEUX ST PRIEST |
| BELGACEM | LOTFI | Absence rapports cartons rouges | S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ |
| MIRAOUI | ABDELKADER ABDALLAH | Absence à Audition du 23/04/2019 | A.S. GREZIEU LE MARCHE |

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour rester informés sur nos manifestations, ayez toujours le réflexe www.lesiffletdugone.com.**Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:**

Jérémy Pignard en Ligue 1

Adhésion UNAF 2019/2020

Lois du jeu, nouveautés 2019/2020

Newsletter #8

Calendrier des représentations et rassemblements UNAF jusqu'en fin de saison :**Week-end rando et/ou balades en montagne à Passy du 28 au 30 juin :**

Encore quelques places disponibles ; Contactez Jean-Luc COMACLE au 0607363030

Soirée des trophées et barbecue UNAF, le vendredi 5 juillet, Restaurant Rive Gauche, Parc de Gerland :

Réservez dès maintenant votre soirée. Prix par personne 15€. Inscriptions en cours auprès de Jean-Luc COMACLE 0607363030.

Adhésion UNAF 2019-2020 : Toujours pas d'augmentation de cotisation pour la prochaine saison, c'est la preuve que votre Amicale sait gérer correctement son budget de fonctionnement malgré toutes les activités qu'elle organise pour les arbitres ! Pour adhérer ou renouveler ton engagement à l'UNAF, nous t'invitons à régler ta cotisation pour la nouvelle saison qui s'annonce. Cette cotisation c'est le prix à payer pour ne pas être seul dans sa fonction d'arbitre et pour être aidé à faire face aux difficultés de la vie arbitrale : **46 € pour un adulte, 33€ pour un jeune**. Tu peux régler ta cotisation, au choix soit par chèque bancaire soit par carte bancaire en ligne sur notre site web. Tu trouveras également sur notre site web l'accès au formulaire électronique ou au formulaire papier. Un reçu de paiement te sera délivré sur simple demande.

Tombola UNAF-EVIAN 2019 : J'adresse mes sincères remerciements à tous les arbitres ainsi qu'à nos membres bienfaiteurs qui ont vendu des carnets de tombola afin de soutenir l'organisation du congrès UNAF qui s'est tenu durant ce week-end de l'Ascension. Un grand MERCI d'avoir été une grande majorité à vous sentir concerné par cette organisation même si vous n'avez pu être présent sur place. L'Amicale de Lyon et du Rhône a pu ainsi contribuer à elle seule, pour près d'1/4 du budget tombola de toute la région Auvergne Rhône Alpes sur ... 11 Amicales !

Le tirage au sort a été réalisé jeudi 30 mai et vous pourrez consulter la liste des gagnants en allant voir le site web à l'adresse suivante : <http://www.unaf-evian2019.fr/wp-content/uploads/2019/06/Liste-lots-tombola-AURA.pdf>



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juin 2019

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 17 Juin 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 21,22 et 23 Juin 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 17 Juin 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 24 Juin 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 28,29 et 30 Juin 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 05,06 et 07 2019.

TIRAGE DES POULES DU CHAMPIONNAT 2019/2020

Le tirage des poules du championnat 2019-2020 (excepté les dernières séries) sera effectué le Jeudi 27 juin 2019 au siège du District de Lyon et du Rhône à compter de 16h00 :

| | |
|--------------------------|--------------------|
| 16h00 : U15 | 16h30 : U17 |
| 17h00 : U19 | 17h30 : SENIORS D3 |
| 18h00 : SENIORS D1 et D2 | |

A cette occasion, les poules constituées de façon géographique (cf article 3 des règlements sportifs) vous seront communiquées (excepté les dernières séries).

INFORMATION TRES IMPORTANTE

Fin saison 2018-2019 - Montées / Descentes en U17 et U15

Application des réformes des championnats Jeunes de ligue et du DLR

U17 D1 : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U17 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U17 D1 de notre championnat. Les 2 premiers des U17 D1 accéderont au championnat U18 R2 de ligue. Les clubs qui accéderont en U18 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U17 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.13 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. Ainsi, si nous avons plus de 2 équipes rétrogradées sportivement de U17 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U17 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième** de U17 D1 (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR).

Les quatre derniers de la poule U17 D1 descendront en U17 D2 (sauf application de l'Article 4.00).

Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

U15 D1 : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U15 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U15 D1 de notre championnat. Les 2 premiers de U15 D1 accéderont simultanément aux championnats U16 R2 et U15 R2 de Ligue. Les clubs qui accéderont en U16 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U15 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.17 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place**



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante. De plus, par application des nouveaux règlements de ligue des championnats de jeunes, dès la saison prochaine, un même club ne pourra pas avoir 2 équipes en championnat U15 de ligue (même à des niveaux différents). Les équipes de l' OL 2, FCL 2 et AS ST-PRIEST 2 seront donc **rétrogradées en U15 D1 quel que soit leur classement** en fin de championnat. Ainsi, si nous avons plus d'une équipe rétrogradée sportivement de U15 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U15 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième de U15 D1** (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR). Les quatre derniers de la poule U15 D1 descendront en U15 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

Pour toute question ou information, vous pouvez joindre :
Arsène MEYER (07 87 72 96 17 - mail : president-delegue@lyon-rhone.fff.fr)
Bernard COURRIER (06 78 73 69 47 - mail : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

DERNIERES DIVISIONS JEUNES - RAPPEL

Le règlement ci-après sera appliqué uniquement aux derniers niveaux de championnat pour les championnats qui se déroulent en 2 phases, en particulier :

- en fin de 1^{ère} phase de championnat des dernières divisions (U20 D3, U17 D4, U15 D4) pour former les poules de la 2^{ème} phase de championnat,
- en fin de 2^{ème} phase de championnat de ces mêmes divisions.

Pour ces catégories, il se substitue aux règles de classement décrites au niveau de l'article 4.00 et au paragraphe 5 de l'article 9 des règlements sportifs.

Classements :

- A- **En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une même poule**, le classement s'effectue comme suit :

- 1- Par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- En cas de nouvelle égalité, prise en compte du goal-average (différence de buts) sur les rencontres « aller – retour » jouées entre les équipes restées à égalité après classement (ceci uniquement si la phase de championnat était en « aller – retour »).
- 3- Dans le cas où les équipes ne pourraient être départagées, le classement s'effectue en tenant compte du goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 4- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 5- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées suite à un tirage au sort effectué par la commission sportive.

- B - **Classement d'équipes de même rang dans des poules différentes :**

- 1- Lorsqu'il s'agit de déterminer le classement d'équipes de même rang dans des poules différentes (dans un niveau à plusieurs poules), le classement s'effectue à partir du quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs retenus pour le classement de l'équipe sur la phase du championnat concerné. (Cette règle prend en compte tant que faire se peut les risques de déséquilibres entre les poules dus aux forfaits qui sont assez fréquents au niveau des dernières divisions).
- 2- Dans le cas où les équipes ne peuvent être départagées par ce critère, le classement s'effectue au goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 3- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 4- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées par application des lettres tirées au sort lors de l'assemblée générale d'automne.

CALENDRIER DES MATCHS DE BARRAGES JEUNES

Les dates des matches de barrages pour les catégories jeunes sont fixées au :

| U15 - 1er tour - Samedi 15 juin à 15h30 | | |
|-----------------------------------------|----------------|---|
| PONTCHARRA 2 | O BELLEROCHÉ 1 | 1 |



| | | |
|---------------------|---------------------|----|
| DOMTAC 4 | CO ST-FONS 1 | 2 |
| CS REYRIEUX 1 | O SATHONAY 1 | 3 |
| MEGINAND 2 | O RILLIEUX 1 | 4 |
| FC DEUX FONTAINES 1 | ES GLEIZE 1 | 5 |
| ENT HTE BREVENNE 2 | TASSIN 2 | 6 |
| CHASSIEU-DEC 2 | ST-MARTIN EN HAUT 1 | 7 |
| LY DUCHERE 3 | CHAPONNAY-MAR 2 | 8 |
| ASUL 2 | MDA 2 | 9 |
| ENT DENICE-LIMAS 1 | FEYZIN 1 | 10 |
| VAUGNERAY 1 | AS MONTCHAT 4 | 11 |
| USEL FOOT 2 | FC MENIVAL 1 | 12 |

Suite à l'acceptation par l'assemblée générale du DLR de la création d'une 2ème poule en U15 D1 et d'une 3ème poule en U15 D2, nous sommes en mesure de supprimer totalement la deuxième phase des barrages U15.

En conséquence, nous proposons que les matchs qui n'ont pas été joués le samedi 15 soient reportés au Samedi 22 juin à 15h30. Si certains souhaitent jouer avant, un soir de semaine, ils devront impérativement nous le confirmer avant Lundi 17/06, 19h00.

Les gagnants de ce premier tour monteront en U15 D3.

RAPPEL PV 394 DU 5 JUILLET 2018

Suite à plusieurs décisions tardives, notamment la confirmation par la Ligue que notre District aura deux descentes en U19 et non une seule, le Comité Directeur en séance du 2 juillet a pris la décision de créer à titre tout à fait exceptionnel une poule de 14 en U20 D1. Cette décision permettra aux clubs qui étaient bloqués par le retard pris par notre District dans l'officialisation de cette descente supplémentaire de s'organiser pour la saison prochaine et ainsi de dynamiser notre nouveau championnat U20. Le Comité Directeur rappelle que pour la saison prochaine notre District bénéficiera de 2 montées en Ligue contre une seule cette année.

À la fin de la saison 2018/2019, la poule U20 D1 sera ramenée à 12 clubs, et ce quel que soit le nombre de descendants de ligue.

FMI

Information publiée le 25/01/2019 sur le site Internet du District : Nous vous rappelons qu'en cas d'arrêté municipal interdisant l'accès à un terrain, le Club recevant doit avertir l'adversaire, l'arbitre, le délégué et l'observateur de la rencontre concernée par cet arrêté.

Merci de le signaler aussi à la Commission de l'Arbitrage et à la Commission de Délégations.

QUE FAIRE AVEC LA FMI EN CAS D'ARRÊTÉ MUNICIPAL ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « FOOTCLUBS » n'est plus permise. Dans le cas où la rencontre est annulée en amont suite à un arrêté municipal, le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse un mail d'information de ce report avec l'arrêté municipal à la Commission Sportive et des Compétitions (sportive@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de championnats ou à la Commission des Coupes (coupe@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de Coupes. Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « FOOTCLUBS », seul le District peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184742 du 01/06/19 : Muroise Foot 1 / FC De Limonest 1

Pratique FUTSAL U18, poule B : Match n° 21184801 du 01/06/19 : Futsal Mornant 1 / FC Vénissieux 1

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

VETERANS, poule G : Match n° 20934057 du 24/05/19 : JS Irigny 5 / Anatolia 5



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

VETERANS, poule G : Match n° 20934325 du 24/05/19 : AS Des Buers Villeurbanne 5 / As Université Lyon 5
VETERANS, poule A : Match n° 20933527 du 24/05/19 : US Loire S/ Rhône 5 / CS Ozon Saint Symphorien 5
VETERANS, poule B : Match n° 20933662 du 24/05/19 : USVJ 5 / Meyzieu 5
VETERANS, poule E : Match n° 20934057 du 24/05/19 : ASA Villeurbanne 5 / USM Pierre Bénite 5
U15 D2, poule A : Match n° 20462396 du 25/05/19 : Sud Lyonnais F 2013 1 / Eveil de Lyon 1
U15 D2, poule B : Match n° 20462528 du 25/05/19 : FC Chassieu Décines 1 / FC Domtac 2
U15 D4, poule H Niveau 1 : Match n° 25/05/19 : Asvel Villeurbanne 2 / Co Saint Fons 1
Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184743 du 25/05/19 : Lyon 6 1 / MDA Foot 1
Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184742 du 25/05/19 : FC De Limonest 1 / AS Martel Caluire 1
SENIORS D3, poule D : Match n° 20457794 du 25/05/19 : FC Corbas 2 / AS Manissieux 2
SENIORS, poule D : Match n° 20458587 du 26/05/19 : Asvs Valsonne 1 / Fc Rive Droite 2
SENIORS D4, poule E : Match n° 20458721 du 26/05/19 : As Chandieu Heyrieux 2 / Usel Foot 3
SENIORS D3, poule A : Match n° 20457397 du 26/05/19 : OS Beaujolais 1 / Eveil De Lyon 1
SENIORS D5, poule F : Match n° 20932315 du 26/05/19 : FC Réussite Décines 1 / FC Franc Lyonnais 2
Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184483 du 25/05/19 : FC Chavanoz 1 / A. Futsal De Vaulx E 1
Pratique FUTSAL U15, poule B : Match n° 21201515 du 26/05/19 : MDA Foot 1 / Futsal Mont Or 2

1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire :

VETERANS, poule B : Match n° 20933660 du 17/05/19 : ASC Jons 5 / Usel Foot 5
Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184462 du 18/05/19 : A. Futsal de Vaulx E 1 / Lyon Moulin A Vent 1

2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire :

U17 D4, poule E Niveau 1 : Match n° 21221290 du 11/05/19 : FC Lyon Gerland 1 / SC Bron Terrailon Perle 1
Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184481 du 11/05/19 : FC Chavanoz 1 / Lyon Moulin A Vent 1
Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184740 du 12/05/19 : AS Martel Caluire 2 / MDA Foot 1
FUTSAL D4, poule B : Match n° 21226897 du 13/05/19 : J. St. O. Givors 1 / FC Lentilly 2

DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat 2018-2019

En Séniors : En fin de saison 2018-2019, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4. Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée : Les 3 premiers de chaque poule. Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

MONTEES / DESCENTES FIN DE SAISON 2018/2019

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver. L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

Les montées/descentes en ligue sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matches, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges et des procédures en cours.

Cette liste annule et remplace celle qui a été annoncée dans le PV 438 du 13 mai 2019.

SENIORS

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 2 équipes du Rhône qui descendent de PHR et reviennent au niveau district, il s'agit de : PONT DE CHERUY 1
CO ST-FONS 1



Comme nous avons 5 montées de D1 vers la ligue (R3),
Nous avons trois équipes repêchées à tous les niveaux à compter de D1.

MONTEES / DESCENTES

En D1

Montent en LIGUE

- Poule A : VILFONTAINE 1
MIONS 1
- Poule B : FEYZIN 1
VILLEURBANNE ASA 1
VENISSIEUX FC 2 (vainqueur du barrage)

Descendent en D2

- Poule A : UGA DECINES 1
MANISSIEUX 1
HTE BREVENNE 1 FP 77 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
BELLEVILLE 2 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
- Poule B : ASVEL 1
BEAUJOLAIS FOOT 1
USEL FOOT 1 FP 106
BRON GD LYON 2 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

En D2

Montent en D1

- Poule A : JS IRIGNY 1
ST CYR MT D'OR 1
- Poule B : GENAS 1
RILLIEUX 1
- Poule C : CHAPONOST 1
DOMTAC 2
- Poule D : NEUVILLE 2
JSO GIVORS 1

Descendent en D3

- Poule A : ES ST PRIEST 1
BRON GD LYON 3
SUD AZERGUES FOOT 1 FP 106 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
- Poule B : AS BUERS 1
CASCOL 1
ST GENIS LAVAL 2 FP 78 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
- Poule C : PAYS VIENNOIS 1
RC BELIGNY 1
LYON CX ROUSSE 1 FP 140
- Poule D : CHAMBOST-ALLIERES 1
MAYOTTE 1
ST ROMAIN POPEY 1 FP 87 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

EN SENIORS D3

Montent en D2

- Poule A : OL VAULX 1
FC GERLAND 1
- Poule B : PORT VAULX 1 1
MDA 3
- Poule C : FRANCHEVILLE 1



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

- BORDS DE SAONE 3
Poule D : ST ALBAN 1
GREZIEU LE MARCHE 1
Poule E : COLOMBIER-SATOLAS 1
FC CX ROUSSIEU 1
Poule F : CHAPONNAY-MAR 3
TASSIN 1

Descendent en D4

- Poule A : COUZON 1
BESSEY 1
OS BEAUJOLAIS 1 FP 70 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
Poule B : US FORMANS 1
OSC 2
DARDILLY 1 FP 107
Poule C : ASD VILLEURBANNE 1 **rétrogradé en D5**
AS SORNINS 1
BELLEVILLE 3 FP 82
Poule D : GRIGNY 2
FC SEVENNE 2
ST-FONS PORT 1 FP 108
Poule E : HTE BREVENNE 2
LA GIRAUDIÈRE 1
FC SOURCIEUX 1 FP 67 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
Poule F : FCP ARBRESLE 2
CASCOL 2
SUD OUEST 2 FP 67 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

EN SENIORS D4

Montent en D3

- Poule A : AMPLEPUIS 2
CLOCH VAUX BEAUJOLAIS 1
PONTCHARRA 3
Poule B : CONFLUENCE 1
AS PORTUGAIS VAULX 2
COMORIENS 1
Poule C : US COTEAUX LYO 1
US DES MONTS 1
VAL LYONNAIS 3

(Bully et Montrottier ne peuvent pas monter car en infraction avec le statut de l'arbitrage)

- Poule D : FC MENIVAL 2
DOMTAC 3
TASSIN 2
Poule E : VILLEFONTAINE 2
AS PUSIGNAN 1
SUD LYONNAIS 3
Poule F : ST ROMAIN EN GAL 1
FC ST FONS 1
FRANCHEVILLE 2

(Millery-Vourles 3 ne peut pas monter car Millery-Vourles 2 reste en D3)

Descendent en D5

- Poule A : AS PROPIÈRES 1
OS BEAUJOLAIS 2



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

- Poule B : LES SAUVAGES 1 FP 82 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
AS ST JEAN VILLEURB 1
USM PIERRE BENITE 2
- Poule C : US VAULX 2 FP 76 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
BESSENAY 2
VILLECHENEVE 1
- Poule D : FC SAVIGNY 2 FP 62 **repêché** (car ASD VILLEURB est rétrogradée de D3 en D5)
NEUVILLE 3
VALSONNE 1
- Poule E : FORMANS 2 FP 49 (poussé par US Formans 1 qui descend de D3 en D4)
DIEMOZ 2
USEL FOOT 3
- Poule F : OZON 2 FP 101
STE FOY LYON 2
RHONE SUD 2 FP 66 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

(Millery-Vourles 3 ne peut pas monter car équipe 2 reste en D3)

EN SENIORS D5

Montent en D4

- Poule A : FC TARARE 2
FC RENEINS VAUXONNE 2
CORCELLES 1

(Beaujolais Foot 3 ne peut pas monter car équipe 2 reste en D4)

- Poule B : FS TERNAND 1
POUILLY-POMMIER 1
AMPLEPUI 3
- Poule C : RONTALON 1
US MONTS 2
CHAPONOST 3
- Poule D : CHAMPAGNE 1
GREZIEU LA VARENNE 1
GREZIEU LE MARCHE 2
- Poule E : AS PUSIGNAN 2
CHASSE 2
MUROISE 2

(Chandieu-Heyrieux 3 ne peut pas monter car équipe 2 reste en D4)

(Toussieu 2 ne peut pas monter car équipe 1 reste en D4)

- Poule F : UGA DECINES 2
LYON MACCABI 2
FRANC LYONNAIS 2

CHAMPIONNATS JEUNES : N'ayant pas reçu de la ligue les propositions de descentes nous ne sommes pas en mesure d'établir les montées/descentes en Jeunes. Nous vous remercions pour votre compréhension.

HOMOLOGATION TOURNOIS

- 582136 AS PUSIGNAN – U7 U9 le 22/06/19 U11 le 23/06/19
549463 RHONE SUD FC – U13 U14 le 22/06/19
533363 E.S. ST PRIEST – U6 U7 le 22/06/19 U8 U9 le 23/06/19
525335 AM.S. TOUSSIEU – U9 U11 U13 le 22/06/19



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10
feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juin 2019

Présents : Mme CHAUVOT. Mr CATHELAND. **Excusées** : Mmes PUECH, PLATROZ, DI RIENZO, VERGUET, GILBERTAS.

➡ FEMININES U18 D1 A 8

Poule B : Match n°21185734 C.S. Lagnieu 1-Usel Foot 1 du 15/06/20019 est reporté par la commission féminine au 22/06/2019 à 14h au stade De Lagnieu. Accord des deux clubs.

➡ AG DE FIN DE SAISON

Elle aura lieu le **vendredi 28 juin au district à 19h au District**. La présence de tous les clubs est souhaitée.

A cette occasion, les fanions seront remis à tous les 1^{er} de chaque poule Seniors / U18F/U15F, ces clubs sont priés d'être représentés impérativement merci.

Bilan 2018/2019 et informations sur la saison 2019-2020

Moment de convivialité : Buffet dinatoire plus diffusion d'un quart finale de la coupe de monde (peut-être France USA). **Merci de confirmer votre présence par mail avant le vendredi 21 juin (maximum 3 personnes par club).**

COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juin 2019

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Mme Roselyne ROS, Melle Annie ROS, M. Jacques ROS, M. Alexandre SIMONETTI, M. Lionel POIRIER, M. Bernard LA-CHAPELLE.

L'assemblée générale du district de Lyon et du Rhône du 15/06/2019 à Sourcieux les Mines a accepté à l'unanimité les vœux présentés par la commission futsal

Les horaires des coups d'envoi autorisés suivant :
Vendredi 18h à 21h45
Samedi de 10h à 21h45
Dimanche 10h à 19h00
Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 18h à 21h00

La durée des rencontres finales coupe de l'avenir et coupe de Lyon et du Rhône 2x20 minutes en temps réel.

Créations d'une Coupe de Lyon et du Rhône U18 réservée aux clubs futsal qui participent à la pratique U18. Celle-ci aura lieu par match éliminatoire jusqu'à la finale qui se déroulera avant le mois de mars. Le vainqueur de l'épreuve représentera le district aux finales régionales.

➡ SAISON 2019/2020

Les clubs de niveaux D1 à D3 doivent confirmer leurs inscriptions sur foot club avant le 15 juillet 2019 18h00 en précisant correctement les concordances ou alternances souhaitées, les jours et horaires voulus, ainsi que le gymnase utilisé. Sans ces précisions, les rencontres à domicile se joueront le dimanche à 15h sans aucune possibilité de modification. Les Poules D3 seront tirées le lundi 15 juillet 2019 à 18h30 à la commission



COURRIERS RECUS

Lyon moulin à vent : Engage à nouveau une équipe sénior pour la saison 2019/2020, cette équipe intégrera la D1

Olymque Lyonnais : Engage une équipe pour la saison 2019/2020, cette équipe intégrera la D1 (décision du comité directeur du DLR)

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05

loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 juin 2019

Président : Mr Christian Bourlioux

Membres de la commission : Mrs Gabriel Sauzet, René Jacquet, Patrick Durbiano, Denis Eeses, Simon Lesniohski, Patrick Morel, Olivier Robert, Gérard Mei

Prochaine réunion : **Mardi 25/06/2019**

Finale coupe loisir

C'est sur le terrain municipal de Dénicé que c'est déroulée, le jeudi 13 juin la finale coupe loisir opposant les équipes de Chassieu Décines et Jassans Frans

Après une entame de match assez équilibrée Jassans Frans marque un premier but à la dixième minute.

Jassans fait le break à la 20 eme minute

Chassieu Décines ne baisse pas les bras et réduit l'écart à la 35 eme minute

Au début de la deuxième période Chassieu Décines a deux belles occasions de recoller au score mais les deux tentatives sont repoussées par le gardien.

51 eme minute penalty pour Jassans Frans arrêté par le gardien.

54 eme minute Jassans se détache pour mener par 3 buts à 1

Ceux-ci ont encore l'occasion d'aggraver le score après une tête sur la barre transversale.

Chassieu Décines n'est pas en reste avec une très grosse occasion à la 82 eme.

A la 83 eme minute Chassieu revient à 3 buts à 2 sur penalty

L'arbitre siffle la fin de la rencontre sur le score final de 3-2 pour Jassans Frans qui remporte son deuxième trophée

Remerciement a monsieur Sangouard René président de Dénicé et toute l'équipe de bénévoles qui ont œuvrés pour le bon déroulement de cette soirée

Remerciement également à la mairie pour le prêt des installations.

Journée finale : Cette année c'est avec regrets que la Commission a dû interrompre au vu des conditions climatiques épouvantables, la journée finale a onze sur les terrains du Clos Layat.

La matinée c'était bien déroulée et malheureusement à partir de 14h30 les orages violent ne permirent pas de continuer pour la sécurité de tous.

Exceptionnellement le challenge ne sera pas remis cette saison.

Remerciement à toutes les équipes présentes pour leur compréhension a la décision prise

Remerciement au président du FC Lyon Patrick REA ainsi qu'à monsieur Hervé BAUDOUX et toute son équipe pour le déroulement de cette journée

Inscription pour la saison 2019/2020

Vous trouverez sur le site du district de Lyon et du Rhône la fiche d'inscription au foot à 8 et à 11 pour la saison 2019/2020

Nouveauté ! VOUS DEVREZ FAIRE LA SAISIE EN LIGNE DES RUBRIQUES HABITUELLES ET LA RENVOYER à la commission foot loisir à l'adresse suivante : loisir@lyon-rhone.fff.fr



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Tél 04 74 68 67 83

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2019

Présents : S. BOISSET - G. PISTOL – G. SEVE – C. ROBERT – D. COMBIER – Z. BENSLIMANE – C. PERROT - A. FEZZA

Courrier : A.S. DENICE : proposition site d'Arnas pour la journée d'accueil U7. Remerciements.

Tél. présidente : 06 78 61 00 66

Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30

➡ INFORMATION IMPRTANTE A TOUS LES CLUBS

Suite à l'installation du Groupement Beaujolais à la Maison des Associations Sportives

Veuillez noter la nouvelle adresse postale

Cette adresse devra être libellée comme suit :

MAISON DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - GROUPEMENT BEAUJOLAIS DE FOOTBALL

535, avenue Saint Exupéry - 69400 Villefranche sur Saône

IMPORTANT : tout courrier devra être expédié **IMPERATIVEMENT** à cette adresse car il n'y aura plus de boîtes à lettres impasse Revin.

Tout dépôt de courrier est à mettre dans la boîte à lettres MAISON DES ASSOCIATIONS qui se trouve sur l'avenue St Exupéry (près de l'entrée du parking).

➡ COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

IMPORTANT : Nous sommes à la recherche d'un club pour l'organisation de la journée d'accueil U7 prévue le samedi 28 septembre 2019. Organisation sur la journée (moitié des équipes en matinée et l'autre moitié l'après midi).

Merci de nous faire parvenir vos propositions dès que possible.

➡ COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

Non reçu à ce jour les feuilles du festifoot organisé à Lucenay le 23 mai.

➡ COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél. 04 26 74 49 81 – 06 22 82 74 09

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES : Journée du 25 mai : Plateaux A901 et A902 organisés à Chazay.

➡ COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18

Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

CHAMPIONNAT :

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Journée du 18 mai : 3^e et dernier rappel

Poule B : Sud Azergues Foot 1 – Entente Haute Azergues 1

Poule F : Sud Azergues Foot 3 – Gleizé 2



Journée du 25 mai :

Poule F : Entente Haute Azergues 2 – Sud Azergues Foot 3



COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

Les journées finales des coupes du Beaujolais saison 2018-2019 se sont déroulées à Lamure.

Samedi 15 juin ce sont les U15 qui ont débuté les rencontres, Pontcharra St Loup1 était opposé au FC Villefranche 2. Ces deux équipes ne se sont départagées qu'en fin de seconde mi-temps sur le score de 1 à 0 pour Pontcharra St Loup 1.

La seconde rencontre de samedi opposait les équipes U17 de l'Entente Mont Brouilly Vauxonne contre Amplepuis1. De nombreux buts dans ce match, à la mi-temps Amplepuis menait 2 à 0, mais au retour des vestiaires l'Entente Mt Brouilly a fait une très bonne partie et la rencontre s'est terminée sur le score de 4 à 3 pour Amplepuis.

Dimanche 16 juin, en matinée ce sont les équipes U13 de Gleizé, FC Villefranche 3, Ent. Odenas Charentay St Lager et Sud Azergues Foot qui ont disputé leur finale.

A l'issue des 3 rencontres, Gleizé, Sud Azergues Foot et l'Entente Odenas Charentay totalisaient chacune 6 points, l'épreuve de jonglerie a désigné l'Entente Odenas Charentay St Lager vainqueur de cette coupe du Beaujolais U13.

A 14 heures ouverture des coupes seniors avec les équipes de Beaujolais Football 3 et l'Entente Odenas Charentay 3 en coupe des Vignerons

Rencontre très disputée entre ces 2 équipes. En attente de la décision de la Commission des Règlements pour désigner le vainqueur.

A 17 heures, entrée des équipes de St Jean Sport et FC Reneins Vauxonne 1 pour disputer la coupe J. Magat

Match très serré entre ces 2 formations, 0 à 0 à la pause. En 2^e mi-temps c'est St Jean Sport qui a ouvert le score et remporte finalement le trophée sur le score de 1 à 0.

Félicitations à toutes les équipes finalistes pour leur parcours dans leur coupe respective et un grand bravo à tous les vainqueurs.

Un grand merci au FC Lamure Poule pour la mise à disposition des installations et son très sympathique accueil, à son président J.J. Giraud et toute son équipe de bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces 2 journées malgré une météo pluvieuse le samedi mais vite oubliée grâce à la température estivale de dimanche qui a fait déplacer de nombreux spectateurs.

Merci à Monsieur Rossier, maire de Lamure ; Madame Guinot, conseillère départementale du Rhône ; Charlie Cherblanc et son épouse pour leur visite.

Le Palmarès 2018-2019 paraîtra dans le prochain PV.

Vous pouvez noter dès à présent la date et le lieu de la prochaine Assemblée Générale du Groupement :

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019 A 19H30 A LAMURE (le lieu précis vous sera communiqué ultérieurement).



GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56

brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 Juin 2019

Présents : Hadi Laribi, Denis Contamin, Marc Bayet, François Potier, Christophe Laval

Excusé : Farid Ben Farah, David Florès

Invité : Christian Collet

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à :

Maison des Associations - Groupement Brévenne

1 rue Louis Martel – 2^e étage - 69630 CHAPONOST

tel : 04-78-45-57-56 / mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

PRESIDENCE

Marc BAYET

La prochaine réunion du Groupement Brévenne se tiendra le mardi 27 Août ; pensez à inscrire au plus vite vos équipes pour la saison 2018-2019 !

En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances bien méritées.

IMPORTANT : le club de BIGARREAUX accueille l'Assemblée Générale du Groupement Brévenne le samedi 7 Septembre à 9h00 : elle se tiendra dans la salle des Fêtes de Montrottier.

COMMISSION U13

David FLORES et Hadi LARIBI

Coupe Brévenne U13

Tous nos remerciements au club de STE FOY LES LYON et à ses bénévoles qui ont accueilli la finale U13 sur leurs installations. Les six matchs se sont déroulés dans une ambiance agréable et sous le beau temps. L'équipe de HAUTE BREVENNE 1 a terminé à la première place devant GREZIEU LA VARENNE 1 grâce à l'épreuve de jonglerie. Les deux autres équipes FCSO69 2 et CASCOL 2 n'ont pour leur part pas démérité.

COMMISSION COUPE A 11

Marc BAYET

Finales jeunes

Du fait des intempéries, les finales U15 et U17 ont été reportées.

Finale Seniors

US MILLERY-VOURLES a accueilli les deux finales ce dimanche 16 Juin dans une ambiance agréable et festive : un grand merci pour cette organisation et le dévouement de chacun. Les matchs se sont déroulés dans un très bon esprit sportif, le spectacle était agréable et les perdants n'ont pas démérité ! Au final :

en Ballandras **GREZIEU LE MARCHE 1** – SAINT PIERRE MINEURS : 4 - 2

en Monts du Lyonnais **VAL LYONNAIS 3** – CHAPONOST 3 : 3 - 0



GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, COUSIGNE Jean Pierre, MARTINEZ Jean, NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe, POULARD Gabriel

SECRETARIAT

L'assemblée générale du Groupement se déroulera le vendredi 6 septembre 2019 à 19H30 à ST CYR au stade.

COMMISSION U13

Feuilles de matchs non parvenues pour la journée du 11 mai 2019

Poule D : FC VAULX 4 – CALUIRE 2
Poule J : LIMONEST 4 (fem) – ECULLY3
Poule K : CALUIRE 3 – FC VAULX 5 (fem)
FONTAINES 1 – OL. VAULX 4

Feuilles de matchs non parvenues pour la journée du 18 mai 2019

Poule A : FC VAULX 1 – US VAULX 1
Poule D : ST CYR 2 – FC VAULX 4
Poule E : OL.SATHONAY 3 – CHAMPAGNE 1
Poule G : LIMONEST 3 – LYON DUCHERE 3
Poule K : OL. VAULX 4 – ECULLY 4

Feuilles de matchs non parvenues pour la journée du 25 mai 2019

Poule I : CFF1968 – TASSIN 3

Coupe ANAYA

Vainqueur : ST CYR
Finaliste : OL.VAULX

Coupe LARGE

Vainqueur : FC VAULX
Finaliste : EVEIL DE LYON

Nous remercions le Président du club du POINT DU JOUR, Philippe HUBAC, et tous les membres de son club qui ont participé à l'organisation de cette journée. Il est dommage que les orages aient perturbés et annulés les matchs de l'après-midi. Nous remercions les clubs, les éducateurs et les joueurs pour leur participation.

Tournoi U13 du 15 septembre 2019

Nous sommes désolés mais ce tournoi est annulé. En effet le district a fixé une journée de coupe le samedi 14 septembre 2019 et il est interdit de pratiquer sur 2 journées.

COMMISSION U11

Championnat

Feuilles de plateaux non parvenues pour la journée du 11 mai 2019

Poule E : Plateau E203 organisé par OL.VAULX 2

Feuilles de plateaux non parvenues pour la journée du 25 mai 2019

Plateau 514 organisé par CFF1968



GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD.

Les finales de Coupes U17 et SENIOR suite aux intempéries du samedi 15 juin se dérouleront au Stade J.JAURES à BRON **Dimanche 23 juin**. Remerciements au club de l'ASBGL.

Remerciements au Président de l'ASUL et à tous son staff pour leur sympathique accueil et mise a disposition de leurs installations sportives. Malheureusement la météo ne nous a pas permis d'aller au terme de cette manifestation, la sécurité avant tout des participants était notre priorité.

COMMISSION COUPE L.GUICHARD

Mr ANASTASI Patrick 06 66 61 67 52 glmu20u11@gmail.com

Finale le DIMANCHE 23 juin à 14H00 à BRON stade J.JAURES. Terrain synthétique.

AS BELLECOUR 2 – VENISSIEUX FC 3

L'équipe d'AS BELLECOUR 2 étant désignée comme équipe recevante, elle devra préparer et apporter le jour de la rencontre la FMI (tablette). Prévoir rémunération des arbitres.

COMMISSION COUPE U17

Mr ANASTASI Patrick 06 66 61 67 52 glmu20u11@gmail.com

Finale le DIMANCHE 23 juin à 10H à BRON stade J.JAURES. Terrain synthétique.

US MEYZIEU 2 – AS MONTCHAT 2

L'équipe de l' US MEYZIEU 2 étant désignée comme équipe recevante, elle devra préparer et apporter le jour de la rencontre la FMI (tablette). Prévoir rémunération des arbitres

COMMISSION COUPE U15

Mr MOUNIER Christian 06 68 03 65 42 cmglvu15@aliceadsl.fr

Finale du samedi 15 juin

OL FEMININ 4 – AS MONTCHAT 2 1 -6

L'équipe de L'O.LYONNAIS FEMININ 4 s'est vaillamment battue notamment en première période. Félicitation à l'AS MONTCHAT qui remporte ce trophée.

Nos souhaits de prompt rétablissement à deux joueuses de l'O.LYONNAIS blessées au cours de la rencontre.

Remerciements à l'ensemble des participants et participantes pour la bonne tenue de ce match.

COMMISSION U13

Présent : Mr Olivier FARGET (u13glm@yahoo.fr)

Feuilles de matchs non parvenues dans les délais, amendées et match perdu à l'équipe recevant : (application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire du district de Lyon et du Rhône de football) :

- Journée 10 : (Poule B) Match 21217119 : CS BRON TERRAILLON LA PERLE 1 – ES TRINITE 3

- Journée 10 : (Poule D) Match 21217179 : FC LYON 4 – USM PIERRE-BENITE 1

- Journée 10 : (Poule E) Match 21217209 : FC GERLAND 2 – UGA DECINES 1

- Journée 10 : (Poule F) Match 21217240 : AS BELLECOUR-PERRACHE 2 – FC LYON 7F



- Journée 10 : (Poule H) Match 21217299 : SC BRON TERRAILLON LA PERLE 2 – ASUL 3

- Journée 10 : (Poule I) Match 21217331 : UGA DECINES 3 – COM SAINT FONTS 2

COMMISSION COUPES U13

Présent : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Les dernières rencontres en championnat de la catégorie U13 ont eu lieu le samedi 25 mai 2019 et c'est donc les finales de coupe de Groupement principale et complémentaire en catégorie U13 qui ont clôturées cette saison ce samedi 15 juin 2019, un compte rendu complet retraçant la saison paraîtra dans les semaines à venir.

Nous tenons tout particulièrement à remercier la commune de Villeurbanne et le club de l'A.S.U.L ainsi que son président et tous les membres du club pour le prêt des installations et des terrains du stade Séverine.

Nous remercions tout particulièrement la commission des arbitres du District de Lyon et du Rhône de football pour la mise à disposition de 4 arbitres à l'occasion de nos finales de Groupement.

Je remercie aussi tout particulièrement le président, la secrétaire ainsi que tous les membres de Groupement LYON-METROPOLE pour leur présence sur les terrains, à la table de marque et autour des terrains.

Je tiens à remercier les joueurs, les éducateurs et les dirigeants des divers club présent à ces finales pour leur sportivité ainsi que leur fair-play.

La coupe de Groupement Complémentaire avait lieu le samedi 15 juin 2019 à 10 H 00 sous un beau soleil et, c'est l'équipe de l'ES TRINITE 3 qui s'illustre pour la saison 2018-2019.

Bravo aux finalistes que sont les équipes du VENISSIEUX FC 6, de l'ASUL et de VILLEURBANNE UNITED FC 3 pour leur participation.

Il est dommageable que certaines équipes soit venus sans matériels pour ces finales de coupe de Groupement et se sont plaint que nous ne mettions rien à disposition des équipes. Le règlement de la coupe est claire et stipule que l'on doit venir avec un ballon par joueur pour l'épreuve de jonglerie, d'avoir un second jeux de maillot ou de chasuble en cas de couleur de maillot identique lors des rencontres, cela éviterais les tensions inutiles sur le bord du terrain.

Concernant la coupe de Groupement Principale qui avait lieu le samedi 15 juin 2019 à 14 H 00 sous un soleil bien voilé lors des premières rencontres, nous avons été contraint de stopper les rencontres du deuxième tour à la 13ème minute en raison d'une météo très capricieuse (orage, éclair et très forte pluie) ce qui représentait un danger pour les joueurs présent sur le terrain.

La météo ne s'améliorant pas au fil des minutes, nous avons en concertation avec les arbitres et les éducateurs stopper le plateau de coupe principale.

A l'heure qu'il est, nous étudions les règlements avec la commission technique du District de Lyon et du Rhône de football afin de pouvoir terminer ce plateau de coupe.

A priori nous devons faire jouer les deux rencontres manquantes, à l'heure actuelle nous contactons les clubs pour trouver une date et un terrain pour jouer ces deux derniers matchs. Nous vous tiendrons au courant via la messagerie .Merci de votre compréhension.

COMMISSION U11

Mme Blanc Séverine – Mr MOLINARI Hervé

A compter de ce jour voici la nouvelle adresse mail de la commission U11 du groupement : u11glm@laposte.net
Merci de ne plus utiliser l'ancienne. Elle est inactive donc aucuns mails ne peuvent être lus.

Nous manquait toujours des feuilles de matchs (voir PV précédents)
Nous amenderons en conséquences.



GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 18 juin 2019

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

Membres : E. et A. MONTEIL – B. CAPOGROSSI – E CHAMOT– JJ. ETCHEVERRY – M. FOREST - B. GAND – O. MONTEIL – J.EXBRAYAT

Excusés : A Monteil

Courrier – Email : voir les différentes commissions

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 06 septembre 2019 à 19 h 00 à Solaize au stade

L'ensemble des membres du groupement félicite les clubs qui montent en ligue :

En R3 Moins et Villefontaine rejoignent Chaponnay/Marennes - AS St Priest

En R2 Sud Lyonnais rejoint St Priest

En national St Priest se maintient

COMMISSION COUPES

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

PROGRAMME DES COUPES :

SENIORS :

Finale : Résultat

Très bonne tenue des 2 équipes match très plaisant malgré la pluie merci messieurs et merci aux 3 arbitres et au délégué qui ont contribué à la réussite de cette journée

Manissieux 2 – Villefontaine 1 2 – 1

Finale jeunes du dimanche 16 juin

Très belle journée ensoleillée, très belle ambiance, de belles rencontres tout au long de la journée, une bonne tenue des équipes merci à vous.

Nous déplorons les malaises de 2 joueurs U17 de l'ACH qui a nécessité la venue du SAMU, nous leur souhaitons un prompt rétablissement

Pour info Bilal est sortie de l'hôpital, Andréas reste pour des examens complémentaires

Nous remercions le club de Pusignan pour son accueil sympathique et amical

Merci aux arbitres présent sur cette journée et aux délégués

U17

Finale : Toussieu 1 – Chandieu/Heyrieux 1 2 – 3

Nous souhaitons un prompt rétablissement aux deux joueurs de l'ACH

U15

Finale : Villefontaine 1 – Colombier 1 4 - 1



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

COMMISSION U13

Jean Jacques Etcheverry : 06 50 33 66 44

Résultat :

ASSP 3 – ASSP 4 5 – 0

ACH - Villefontaine 0 – 0

ASSP 4 – Villefontaine 0 – 2

ASSP 3 – ACH 2 – 1

ASSP 4 - ACH 5 – 1

ASSP 3 – Villefontaine 0 - 0

Classement :

1^{er} ASSP 3

2eme Villefontaine

3eme ASSP 4

4eme ACH

COMMISSION U11

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37

La commission vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous le 21/09/2019 pour la première journée

COMMISSION U9

La commission vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous le 21/09/2019 pour la première journée

COMMISSION U7

La commission vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous pour la journée d'accueil le 28 septembre à Manissieux



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 5 JUIN 2019 DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL *(Sous réserve d'approbation par le CD du 24/06/19)*

Présents : P. PARENT – A. MEYER – M. CHAUVOT – F. DJEBAR – M. BLANCHARD – S. GOURDAIN – F. BALANDRAS – C. BERGER VACHON – B. BOISSET – H. BOURGOGNON – C. BOURLIOUX – R. BROUAT – L. CHABAUD – B. COURRIER – M. GRANOTTIER – S. INTIDAM – J. INZIRILLO – C. MORCILLO – G. PORTEJOIE – A. RODRIGUEZ

Assistent : JF. BLANCHARD – S. BOISSET – E. MONTEIL – P. NOYERIE – JC. LEFRANC – AL. RICHARD

Excusés : F. LOPEZ – E. AGUERO – L. DI RIENZO – C. SCHEIWE – M. BAYET – S. RICHARD

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du Comité Directeur du 09/05/19**
- **Informations et courriers divers**
- **Invitations**
- **Comptes rendus** : JND décentralisées du 25/05/19 / Réunion des 3 Collèges FFF du 11/05/19 / COMEX du 16/05/19 / Fête Départementale du Football Féminin 19/05/19 / Bureau DLR du 20/05/19 / Collège des Présidents de Ligue et Districts AURA du 25/05/19 / Commission des Finances LAURAFoot du 28/05/19 / Repas des Commissions du 29/05/19 / ½ finales de Coupes des 30/05/19 et 02/06/19 / Conseil de Ligue à COURNON du 03/06/19
- **Préparation de l'AG du DLR du 15/06/19 à SOURCIEUX LES MINES** :
 - Préparation matérielle
 - Modifications de textes et budget prévisionnel
- **Préparation des Finales de Coupes du DLR**
- **Préparation de la journée du 26/06/19 (Fan Zone, Exposition « Il était une fois les Bleues ») dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine à LYON**
- **Accompagnement et protection des nouvelles Arbitres Féminines**
- **Problématique des dimensions dans les procédures de classement fédéral des terrains et adéquation avec les compétitions de District**
- **Questions diverses**
 - Décision du CD du 09/05/19 sur la création d'une équipe Futsal de l'OL
 - Point sur les descentes de Ligue en District
 - Billetterie FFF : FRANCE / ALBANIE - FRANCE / ANDORRE – Coupe du Monde Féminine
 - Anniversaires de Clubs
 - ...

Approbation du CR du Comité Directeur du 09/05/19

PV adopté à l'unanimité.

Informations et courriers divers

- Procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF du 11/04/19
- Procès-verbal de la réunion du secteur IV de l'ANPDF du 13/04/19

Invitations

- AS BRON GRAND LYON : 100 ans du Club le 08/06/19 – Christian BOURLIOUX et Jean François BLANCHARD représenteront le District de Lyon et du Rhône de Football
- Ville de ST MARTIN EN HAUT : inauguration de la pelouse synthétique et du club house du stade municipal le 08/06/19 – Henri BOURGOGNON représentera le District de Lyon et du Rhône de Football
- CHASSIEU DECINES FC : Tournoi National Féminin U18 le 08/06/19 – Serge GOURDAIN représentera le District de Lyon et du Rhône de Football
- CS NEUVILLOIS : Tournoi International 15 ans, réception des Clubs participants le 09/06/19 – Charles CHERBLANC, Farid DJEBAR et Patrick NOYERIE représenteront le District de Lyon et du Rhône de Football



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

- US MILLERY VOURLES : soirée des partenaires le 14/06/19 – Remerciements, le District de Lyon et du Rhône de Football essaiera d'être représenté
- GRENEY FUTSAL : 50 ans du Club le 16/06/19 – Serge GOURDAIN représentera le District de Lyon et du Rhône de Football
- MENIVAL : 60 ans du Club le 23/06/19 – Farid DJEBAR, Gilles PORTEJOIE et Saïd INTIDAM représenteront le District de Lyon et du Rhône de Football
- FC ST ROMAIN DE POPEY : 60 ans du Club le 29/06/19 – Bernard BOISSET représentera le District de Lyon et du Rhône de Football
- FC FRANC LYONNAIS : 50 ans du Club le 29/06/19 – Farid DJEBAR et Patrick NOYERIE représenteront le District de Lyon et du Rhône de Football
- ACS MAYOTTE : Tournoi le 29/06/19 – Le Président Pascal PARENT fera son possible pour passer un moment dans la journée mais le District de Lyon et du Rhône de Football sera représenté
- UNIVERSITE DE LYON1 UFRSTAPS : 12ème colloque international « Football et Recherches » du 20 au 22/06/19 – Remerciements, le District de Lyon et du Rhône de Football essaiera d'être représenté et Mylène CHAUVOT, Vice-présidente, sera présente à la soirée du 20/06/19 à l'Hôtel de Ville de Lyon
- FC LIMONEST ST DIDIER : inauguration du Parc des Sports le 19/06/19 – Le Président Pascal PARENT sera présent ainsi que Farid DJEBAR et Henri BOURGOGNON
- District du Puy de Dôme : inauguration de leur nouveau siège le 02/07/19 – Le Président Pascal PARENT sera présent
- District de l'Ain : 40 ans du District le 13/07/19 – Le Président Pascal PARENT sera présent

Comptes rendus : JND décentralisées du 25/05/19 / Réunion des 3 Collèges FFF du 11/05/19 / COMEX du 16/05/19 / Fête Départementale du Football Féminin 19/05/19 / Bureau DLR du 20/05/19 / Collège des Présidents de Ligue et Districts AURA du 25/05/19 / Commission des Finances LAURAFoot du 28/05/19 / Repas des Commissions du 29/05/19 / ½ finales de Coupes des 30/05/19 et 02/06/19 / Conseil de Ligue à COURNON du 03/06/19

JND décentralisées du 25/05/19

Les Présidents de Groupement font un rapide compte rendu de leur JND respective.

Chaque Groupement a très bien été accueilli par les Clubs et ils remercient les membres du Comité Directeur qui leur ont rendu visite.

A noter qu'aucune médaille n'a été distribuée aux enfants : le Président Pascal PARENT demande au Président de la Commission Technique et des Jeunes, au CTD Coordonnateur et à la Directrice Administrative de faire en sorte que l'année prochaine des médailles soient bien prévues pour tous.

Fête Départementale du Football Féminin 19/05/19

Mylène CHAUVOT fait un compte rendu de cette journée. Malgré la météo, la manifestation s'est très bien déroulée. Elle remercie tous les bénévoles sans qui cette fête n'aurait pu avoir lieu.

Commission des Finances LAURAFoot du 28/05/19

Michel BLANCHARD fait un compte rendu de cette réunion.

Lors de l'AG de Ligue du 29/06/19 il sera présenté un budget prévisionnel 2019/2020 non équilibré et négatif. A noter : pas d'augmentation de tarifs.

COMEX du 16/05/19

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de cette réunion. Les principaux points abordés ont été :

- Nouveau siège de la Ligue de Normandie
- Devenir des Conseillers Techniques Sportifs
- CNDS 2019
- Euro Futsal 2022 : candidature de la France
- Droit à l'image
- Coupe de la Ligue : problème de diffuseur
- Point sur l'assistance vidéo en arbitrage
- LFA : travail sur un projet de mutualisation des compétences dans les Ligues
- Point sur les bons de formation 2018/2019



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

Repas des Commissions du 29/05/19

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de cette manifestation qui s'est très bien déroulée.

En revanche, à compter de la saison prochaine, les personnes inscrites et non présentes devront payer leur repas.

½ finales de Coupes des 30/05/19 et 02/06/19

Les ½ finales de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors ont eu lieu le 30/05/19 à FEYZIN et les ½ finales des Coupes de Lyon et du Rhône Jeunes ont eu lieu le 02/06/19 à PUSIGNAN.

Le Comité Directeur déplore le climat plutôt tendu de l'ensemble de ces matchs. Des rapports seront transmis à la Commission de Discipline.

Conseil de Ligue à COURNON du 03/06/19

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de ce conseil. Les principaux points abordés ont été :

- Point sur les licences : au niveau régional 265 513 licences à la date du conseil soit +2,25 %. A noter une augmentation des « nouvelles licences » de l'ordre de 11,90 %.
- Compte rendu du Collège des Présidents de Ligue et Districts AURA
- Préparation AG LAuRAFoot à LYON le 29/06/19 : budget prévisionnel et modifications de textes
- Changement de nom de l'ETG
- Evocation du District de la Loire concernant un dossier sur le statut de l'Arbitrage
- Dossiers juridiques
- Calendrier sportif 2019/2020
- Point sur le Label Jeunes FFF

Collège des Présidents de Ligue et Districts AURA du 25/05/19

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de ce collège. Les principaux points abordés ont été :

- Rétrocession de la quote-part District des licences
- Recensement des formations
- Nombre de représentants des Districts à l'AG de Ligue du 29/06/19
- Rentrée du Foot 2019/2020
- Remise Label régional
- Reconduction de l'opération « LAuRAFoot d'Elles »
- Festival U13 2019/2020
- RID Féminine 2019/2020 : sur un seul site, VICHY
- Point sur l'ETR
- CNDS 2019
- Pôle Espoir
- Coupe du Monde Féminine : point sur les places
- Prix des licences Loisirs
- Point sur le FAFA
- Surface Futsal Extérieur

Bureau DLR du 20/05/19

Cette réunion de Bureau portait essentiellement sur la validation des Labels Jeunes FFF.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les décisions prises par le Bureau du 20/05/19.

Préparation de l'AG du DLR du 15/06/19 à SOURCIEUX LES MINES : Préparation matérielle + Modifications de textes et budget prévisionnel

La prochaine AG du District aura lieu le 15/06/19 à SOURCIEUX LES MINES.

Un point est fait sur les modifications de textes et vœux qui seront à l'ordre du jour.

Michel BLANCHARD présente rapidement le budget prévisionnel et les tarifs 2019/2020 qui seront présentés aux Clubs. *Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité pour ce budget et ces tarifs.*

De plus, un point est fait sur les besoins techniques, matériels et humains nécessaires à la bonne organisation de cette AG.

Préparation des Finales de Coupes du DLR

Martine GRANOTTIER fait un point sur l'organisation des finales de Coupes.



PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

La Finale Vétérans est reportée à une date ultérieure suite à une décision de la Commission d'Appel.

Les finales auront lieu :

Finale Amaury Galland le 08/06/19 à IRIGNY

Finales Coupe Vial et Seniors le 09/06/19 à CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Finales Jeunes le 16/06/19 à FLEURIE

La Finale D1 et le match de barrage pour l'accession en R3 auront lieu le 15/06/19 à ST PIERRE LA PALUD (voisin de SOURCIEUX LES MINES).

Préparation de la journée du 26/06/19 (Fan Zone, Exposition « Il était une fois les Bleues ») dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine à LYON

Pascal PARENT fait un point sur cette journée. Mylène CHAUVOT et la Commission Technique et des Jeunes sont en attente d'informations de la Ville de Lyon quant à l'organisation de la Fan Zone mais des équipes de jeunes joueuses sont bien prévues pour accompagner l'évènement.

Accompagnement et protection des nouvelles Arbitres Féminines

Jean Claude LEFRANC fait un point sur l'accompagnement des Arbitres Féminines.

Malheureusement, le Comité Directeur déplore l'accueil réservé à ces Arbitres.

Une information sera faite à tous les Clubs lors de l'AG du District du 15/06/19 et des consignes seront données à la Commission de Discipline pour sanctionner sévèrement ces faits.

Problématique des dimensions dans les procédures de classement fédéral des terrains et adéquation avec les compétitions de District

Henri BOURGOGNON fait un point sur les classements de terrains.

Accord du Comité Directeur à l'unanimité pour valider certaines installations : installations qui sont tout à fait adaptées mais qui pour une quelconque raison ne peuvent être classées 5. Sur dossiers, les équipes évoluant sur ces installations seront autorisées à jouer jusqu'en D1 de notre District.

Un vœu sera présenté en ce sens par la Commission des Terrains et des Installations Sportives à l'AG d'hiver du District de Lyon et du Rhône.

Questions diverses

Décision du CD du 09/05/19 sur la création d'une équipe Futsal de l'OL

Suite à une nouvelle demande de l'OL, le Comité Directeur décide à l'unanimité :

- Si, pour la saison 2019/2020, l'OL dispose d'une équipe en R2, une deuxième équipe en D2 sera engagée

- Si, pour la saison 2019/2020, l'OL ne dispose pas d'une équipe en R2, une seule équipe en D1 sera engagée

Point sur les descentes de Ligue en District : Arsène MEYER fait un point sur les descentes probables de Ligue en District. Peu de descentes prévues donc des repêchages en perspective.

Billetterie FFF : FRANCE / ALBANIE - FRANCE / ANDORRE – Coupe du Monde Féminine

Possibilité d'acheter des places pour les rencontres FRANCE // ALBANIE et FRANCE // ANDORRE via le bon de commande diffusé à destination des Clubs sur le site internet du District.

Concernant la Coupe du Monde Féminine, le District dispose de quelques places pour le Comité Directeur, les salariés et membres de Commissions : gestion Serge GOURDAIN et Anne Lise RICHARD

Anniversaires de Clubs : un point est fait par Serge GOURDAIN sur les différents anniversaires de Clubs à venir.

Bernard COURRIER :

- Réunion avec les Clubs pour l'élaboration du calendrier sportif 2019/2020 le 08/06/19

- proposition de Christophe MELINON pour intégrer la Commission Sportive et des Compétitions en tant que stagiaire –

Accord du Comité Directeur à l'unanimité

Gilles PORTEJOIE : proposition de Lakhdar TOUATI comme Délégué stagiaire – *Accord du Comité Directeur à l'unanimité*

Jean Claude LEFRANC : envoi des dossiers de renouvellement d'Arbitres le 29/05/19

Prochain CD le lundi 24 juin 2019 à 19 h 30 au siège du District.



FOOT LYON RHÔNE

PV 439 DU JEUDI 20 JUIN 2019

RENCONTRES ET DESIGNATIONS

WEEK-END DU 21 AU 23 JUIN 2019

| | | |
|---------------------------------------|----------------|-------------|
| Feminiens U18 D1 A 8 / Phase 2 | Poule B | 2857 |
|---------------------------------------|----------------|-------------|

Samedi 22/06/2019 14H

| | | |
|-----------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 21185734 58350.1 | C.S. Lagnieu 1 - Usel Foot 1 | Stade René Rollet 2 à LAGNIEU |
| Arbitre centre | | |
| Délégué principal | | |
| Observateur principal | | |

| | | |
|---------------------------------------------------|---------------------|------------|
| Coupe L.Guichard GIm Senior / Phase Unique | Poule Unique | 150 |
|---------------------------------------------------|---------------------|------------|

Dimanche 23/06/2019 14H

| | | |
|---------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 21418913 61046.1 | (SE D3) A.S. Bellecour - Venissieux Fc 3 (SE D2) Perra 2 | Stade Jean Jaurès à BRON |
| Arbitre centre | MEHIAOUI Mohamed | 2558636852 32 km |
| Arbitre assistant 1 | SASSI Moldi | 2544584328 6 km |
| Arbitre assistant 2 | BOULANGER Cedric | 2499831460 6 km |
| Délégué principal | VASSIER Georges | 2590059872 13 km |

| | | |
|----------------------------------------------------|---------------------|------------|
| Coupe De Lyon/Rhone Veterans / Phase Unique | Poule Unique | 146 |
|----------------------------------------------------|---------------------|------------|

Vendredi 21/06/2019 20H

| | | |
|---------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 21420532 61060.1 | (VETERANS) E.S. St Priest - Menival F.C. 5 5 (VETERANS) | Stade Des Combes à ST CYR AU MONT D OR |
| Arbitre centre | LANDY Olivier | 2500536213 26 km |
| Arbitre assistant 1 | ROUGIER Marc | 2538638529 17 km |
| Arbitre assistant 2 | GIRARD Gregory | 2510950794 45 km |
| Délégué principal | PORTEJOIE Gilles | 2529400816 1 km |

| | | |
|------------------------------------------|---------------------|-------------|
| Coupe Brevenne U17 / Phase Unique | Poule Unique | 2219 |
|------------------------------------------|---------------------|-------------|

Dimanche 23/06/2019 15H

| | | |
|---------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| 21414927 60992.1 | (U17 D2) F.C. Ste Foy Les - C.S Meginand 1 (U17 D2) Lyo 1 | Stade Du Plan Du Loup 1 à STE FOY LES LYON |
| Arbitre centre | SELLAM Hamza | 2546076585 54 km |
| Arbitre assistant 1 | DE CARVALHO Enzo | 2544995443 12 km |
| Arbitre assistant 2 | TSAPOVA Svetlana | 2547636204 34 km |
| Délégué principal | DUCHAMP Alain | 2599862089 13 km |

| | | |
|-------------------------------------|---------------------|------------|
| Coupe GIm U17 / Phase Unique | Poule Unique | 221 |
|-------------------------------------|---------------------|------------|

Dimanche 23/06/2019 10H

| | | |
|---------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------|
| 21418914 61047.1 | (U17 D3) Meyzieu 2 - A.S. De Montchat Lyo 2 (U17 D2) | Stade Jean Jaurès à BRON |
| Arbitre centre | DUBOSCLARD Kevin | 2545093804 16 km |
| Arbitre assistant 1 | GOUACEM Ilyes | 2544315060 8 km |
| Arbitre assistant 2 | OZDEMIR Safa | 2546652776 9 km |
| Délégué principal | KEROUANI Hocine | 2510044056 7 km |

| | | |
|-------------------------------------------|---------------------|-------------|
| Barrages / U17 District / Barrages | Poule Unique | 2964 |
|-------------------------------------------|---------------------|-------------|

Dimanche 23/06/2019 10H

| | | |
|---------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 21420931 61063.1 | (U17 D4) U.S. Loire - J.St.O. Givors 1 (U17 D4) S/Rhone 1 | Stade Du Prin à LOIRE SUR RHONE |
| Arbitre centre | LENOBLE Remy | 2543691316 34 km |
| Arbitre assistant 1 | | |
| Arbitre assistant 2 | | |
| Délégué principal | HERNANDEZ Jean Marie | 2510056170 13 km |

| | | |
|-----------------------------------------|---------------------|-------------|
| Barrages U15 District / Barrages | Poule Unique | 2963 |
|-----------------------------------------|---------------------|-------------|

Samedi 22/06/2019 15H30

| Barrages U15 District / Barrages | | | Poule Unique | | 2963 |
|----------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------|-------|-------------------------------------------|
| Samedi | 22/06/2019 | 15H30 | | | |
| 21418810 | 61028.1 | (U15 D4) Fc Deux - El.S. De Gleize 1 (U15 D4) Fontaines 1 | | | Stade Des Ronzières à FONTAINES SUR SAONE |
| | Arbitre centre | BAHLAOUI Anas | 2545591057 | 34 km | report car non joué le 15/06 (|
| | Arbitre assistant 1 | | | | |
| | Arbitre assistant 2 | | | | |
| Indispo | Délégué principal | BOURAS Ali | 2520521832 | 10 km | |
| 21418811 | 61029.1 | (U15 D4) Ent Hte Brev- - Tassin U.O.DI 2 (U15 D4) Giraudi 2 | | | Stade Du Noyer à HAUTE RIVOIRE |
| | Arbitre centre | TOUMI Idir | 2543627188 | | |
| | Arbitre assistant 1 | | | | |
| | Arbitre assistant 2 | | | | |
| | Délégué principal | | | | |
| 21418812 | 61030.1 | (U15 D4) Chassieu Decines - A.S. St Martin En Ha 1 (U15 F.C 2 D4) | | | Stade Romain Tisserand 1 à CHASSIEU |
| Indispo | Arbitre centre | FURNION Mathis | 2546017519 | 36 km | |
| | Arbitre assistant 1 | | | | |
| | Arbitre assistant 2 | | | | |
| | Délégué principal | | | | |
| 21418813 | 61031.1 | (U15 D4) Lyon Duchere 3- Chaponnay Mar 2 (U15 D4) | | | Stade De La Sauvegarde à LYON 09 |
| | Arbitre centre | HASSEINE Nail | 2545620940 | 33 km | Problème météo |
| | Arbitre assistant 1 | | | | |
| | Arbitre assistant 2 | | | | |
| | Délégué principal | LAMBERT Laurent | 2545605444 | 9 km | |
| 21418815 | 61033.1 | (U15 D4) Ent Denice-Limas - Feyzin C.B.E. 1 (U15 D4) 1 | | | Stade Municipal à DENICE |
| | Arbitre centre | BENSTITI Adel | 2546222508 | 49 km | |
| | Arbitre assistant 1 | | | | |
| | Arbitre assistant 2 | | | | |
| | Délégué principal | | | | |
| 21418816 | 61034.1 | (U15 D4) Vaugneray Usol 1- A.S. De Montchat Lyo 4 (U15 D4) | | | Stade De Chanconche à VAUGNERAY |
| | Arbitre centre | EISINGER Tristan | 2546065374 | 30 km | |
| | Arbitre assistant 1 | | | | |
| | Arbitre assistant 2 | | | | |
| | Délégué principal | | | | |
| 21418817 | 61035.1 | (U15 D4) Usel Foot 2- Menival F.C. 1 (U15 D4) | | | Stade Des Marais 2 à JONAGE |
| | Arbitre centre | MAAOUI Khalil | 2545299837 | | |
| | Arbitre assistant 1 | | | | |
| | Arbitre assistant 2 | | | | |
| | Délégué principal | KEROUANI Hocine | 2510044056 | 17 km | |

| Barrages 2 U15 District / Barrages 2 | | | Poule 0 | | 2968 |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|---------|--|-------------------------------------|
| Samedi | 22/06/2019 | 17H | | | |
| 21428307 | 61064.1 | (U15 D4) St Romain Gal 1- St Fons Co 1 (U15 D4) | | | Complexe Sportif à ST ROMAIN EN GAL |
| | Arbitre centre | | | | |
| | Arbitre assistant 1 | | | | |
| | Arbitre assistant 2 | | | | |
| | Délégué principal | | | | |



AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

| | | | | | | | |
|---------------|------------------|--------------------------------------------|------------|-------------------------|--------------|--------------|------------|
| Club : | 509605 | U.S. GLE ARMENIENNE VIENNE | | | | | |
| Dossier : | 18725845 | du | 12/06/2019 | Futsal D2/ Phase Unique | Poule Unique | 20468319 | 09/06/2019 |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | |
| Motif : | 164 | 2ème forfait dans les 3 dernières journées | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 164 | 2ème forfait dans les 3 dernières journées | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 123,00€ |
| Total : | | | | | | | 123,00€ |

| | | | | | | | |
|---------------|------------------|----------------------------------|------------|-----------------|------------------|--------------|------------|
| Club : | 517825 | O. DE RILLIEUX | | | | | |
| Dossier : | 18725870 | du | 12/06/2019 | U15 D4/ Phase 2 | Poule M Niveau 2 | 21218630 | 11/05/2019 |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | |
| Motif : | 25 | Feuille Match Arrivee Hors Delai | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 25 | Feuille de match hors délai | | 03/06/2019 | 03/06/2019 | | 20,00€ |
| Total : | | | | | | | 20,00€ |

| | | | | | | | |
|---------------|------------------|------------------------------------|------------|-----------------|------------------|--------------|------------|
| Club : | 520835 | A.S. DES BUERS VILLEURBANNE | | | | | |
| Dossier : | 18725836 | du | 12/06/2019 | U15 D4/ Phase 2 | Poule I Niveau 1 | 21218503 | 13/04/2019 |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | |
| Motif : | 20 | Feuille De Match Non Parvenue | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 20 | Feuille de match non parvenue | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 170,00€ |
| Total : | | | | | | | 170,00€ |

| | | | | | | | |
|---------------|------------------|-------------------------------------|------------|------------------------------|-------------|--------------|------------|
| Club : | 522883 | MUROISE F. ST BONNET DE MURE | | | | | |
| Dossier : | 18725832 | du | 12/06/2019 | Pratique Futsal U15/ Phase 2 | Poule A | 21184467 | 07/04/2019 |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | |
| Motif : | 20 | Feuille De Match Non Parvenue | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 20 | Feuille de match non parvenue | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 170,00€ |
| Dossier : | 18725862 | du | 12/06/2019 | Veterans/ Phase Unique | Poule B | 20933654 | 10/05/2019 |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | |
| Motif : | 25 | Feuille Match Arrivee Hors Delai | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 25 | Feuille de match hors délai | | 03/06/2019 | 03/06/2019 | | 20,00€ |
| Total : | | | | | | | 190,00€ |

| | | | | | | | |
|---------------|------------------|---------------------------------------|------------|-------------------------|-------------|--------------|------------|
| Club : | 523483 | A.S. DE MONTCHAT LYON | | | | | |
| Dossier : | 18725417 | du | 11/06/2019 | Futsal D1/ Phase Unique | Poule 0 | 20466228 | 07/06/2019 |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | |
| Motif : | 145 | Non ou mauvaise utilisation de la FMI | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 145 | Non ou mauvaise utilisation de la FMI | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 20,00€ |
| Dossier : | 18727442 | du | 14/06/2019 | Futsal D1/ Phase Unique | Poule 0 | 20466228 | 07/06/2019 |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | |
| Motif : | 10 | Feuille incomplete | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 10 | Feuille match incomplète | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 8,00€ |
| Total : | | | | | | | 28,00€ |

| | | | | | | |
|---------------|---------------|-------------------------|--|--|--|--|
| Club : | 523650 | F.C. DE LIMONEST | | | | |
|---------------|---------------|-------------------------|--|--|--|--|

| | | | | | | | | |
|------------|------------------|----------------------------------|------------|-----------------|------------------|-------------|--------------|---------|
| Dossier : | 18725864 | du | 12/06/2019 | U17 D4/ Phase 2 | Poule B Niveau 1 | 21221200 | 11/05/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 25 | Feuille Match Arrivee Hors Delai | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 25 | Feuille de match hors délai | | | 03/06/2019 | 03/06/2019 | | 20,00€ |

| | |
|---------|--------|
| Total : | 20,00€ |
|---------|--------|

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|-------------------------------------------|------------|------------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 528347 | A.S. LYONNAISE ANTOINE MARTEL | | | | | | |
| Dossier : | 18725852 | du | 12/06/2019 | Futsal D3/ Phase Unique | Poule A | 20468444 | 25/05/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 163 | 1er forfait dans les 3 dernières journées | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 163 | 1er forfait dans les 3 dernières journées | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 94,00€ |
| Dossier : | 18725873 | du | 12/06/2019 | Pratique Futsal U18/ Phase 2 | Poule A | 21184740 | 12/05/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 25 | Feuille Match Arrivee Hors Delai | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 25 | Feuille de match hors délai | | | 03/06/2019 | 03/06/2019 | | 20,00€ |

| | |
|---------|---------|
| Total : | 114,00€ |
|---------|---------|

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|-------------------------------------------|------------|------------------------|------------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 533109 | F.C. GERLAND LYON | | | | | | |
| Dossier : | 18725859 | du | 12/06/2019 | Veterans/ Phase Unique | Poule E | 20934056 | 24/05/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 163 | 1er forfait dans les 3 dernières journées | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 163 | 1er forfait dans les 3 dernières journées | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 94,00€ |
| Dossier : | 18725866 | du | 12/06/2019 | U17 D4/ Phase 2 | Poule E Niveau 1 | 21221290 | 11/05/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 25 | Feuille Match Arrivee Hors Delai | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 25 | Feuille de match hors délai | | | 03/06/2019 | 03/06/2019 | | 20,00€ |

| | |
|---------|---------|
| Total : | 114,00€ |
|---------|---------|

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|---------------------------------------|------------|-----------------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 546317 | F.C. CHAPONNAY MARENNES | | | | | | |
| Dossier : | 18725405 | du | 11/06/2019 | Coupe Vial Feminine/ Phase Unique | Poule Unique | 21418092 | 09/06/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 145 | Non ou mauvaise utilisation de la FMI | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 145 | Non ou mauvaise utilisation de la FMI | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 20,00€ |

| | |
|---------|--------|
| Total : | 20,00€ |
|---------|--------|

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|---------------------------------------|------------|--------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 547090 | J.ST.O. GIVORS | | | | | | |
| Dossier : | 18725408 | du | 11/06/2019 | Futsal D4/ Phase 2 | Poule B | 21226912 | 08/06/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 145 | Non ou mauvaise utilisation de la FMI | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 145 | Non ou mauvaise utilisation de la FMI | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 20,00€ |
| Dossier : | 18725875 | du | 12/06/2019 | Futsal D4/ Phase 2 | Poule B | 21226897 | 13/05/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 25 | Feuille Match Arrivee Hors Delai | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 25 | Feuille de match hors délai | | | 03/06/2019 | 03/06/2019 | | 20,00€ |

| | |
|---------|--------|
| Total : | 40,00€ |
|---------|--------|

| | | | | | | | | |
|---------------|---------------|--------------------------|------------|--------------------------|------------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 548245 | O.S. BEAUJOLAIS | | | | | | |
| Dossier : | 18727383 | du | 14/06/2019 | Seniors D4/ Phase Unique | Poule A | 20458193 | 26/05/2019 | |
| Personne : | | | | | DIS - DISCIPLINE | | | |
| Motif : | 10 | Feuille incomplete | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 10 | Feuille match incomplète | | | 27/05/2019 | 27/05/2019 | | 8,00€ |
| | | | | | | | Total : | 8,00€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|---------------|-------------------------------|------------|-------------------------|------------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 552301 | FUTSAL SAONE MONT D'OR | | | | | | |
| Dossier : | 18727420 | du | 14/06/2019 | Futsal D3/ Phase Unique | Poule A | 20468449 | 08/06/2019 | |
| Personne : | | | | | TRE - TRESORERIE | | | |
| Motif : | 10 | Feuille incomplete | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 10 | Feuille match incomplète | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 8,00€ |
| | | | | | | | Total : | 8,00€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|---------------|-------------------------------------------|------------|-------------------------|------------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 553445 | FUTSALL ASSOCIATION VILLEURBANNE | | | | | | |
| Dossier : | 18725846 | du | 12/06/2019 | Futsal D3/ Phase Unique | Poule A | 20468451 | 09/06/2019 | |
| Personne : | | | | | TRE - TRESORERIE | | | |
| Motif : | 163 | 1er forfait dans les 3 dernières journées | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 163 | 1er forfait dans les 3 dernières journées | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 94,00€ |
| Dossier : | 18725849 | du | 12/06/2019 | Futsal D4/ Phase 2 | Poule C | 21226972 | 08/06/2019 | |
| Personne : | | | | | TRE - TRESORERIE | | | |
| Motif : | 163 | 1er forfait dans les 3 dernières journées | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 163 | 1er forfait dans les 3 dernières journées | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 94,00€ |
| | | | | | | | Total : | 188,00€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|---------------|----------------------------------|------------|------------------------------|------------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 553627 | F. C. CHAVANOZ | | | | | | |
| Dossier : | 18725872 | du | 12/06/2019 | Pratique Futsal U15/ Phase 2 | Poule A | 21184481 | 11/05/2019 | |
| Personne : | | | | | TRE - TRESORERIE | | | |
| Motif : | 25 | Feuille Match Arrivee Hors Delai | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 25 | Feuille de match hors délai | | | 03/06/2019 | 03/06/2019 | | 20,00€ |
| Dossier : | 18727428 | du | 14/06/2019 | Futsal D4/ Phase 2 | Poule B | 21226913 | 09/06/2019 | |
| Personne : | | | | | TRE - TRESORERIE | | | |
| Motif : | 10 | Feuille incomplete | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 10 | Feuille match incomplète | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 8,00€ |
| | | | | | | | Total : | 28,00€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|---------------|------------------------------------------------|------------|------------------------|------------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 581465 | F.C. DU PAYS VIENNOIS | | | | | | |
| Dossier : | 18725857 | du | 12/06/2019 | Veterans/ Phase Unique | Poule A | 20933528 | 24/05/2019 | |
| Personne : | | | | | TRE - TRESORERIE | | | |
| Motif : | 47 | Forfait Vétérans dans les 3 dernières journées | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 47 | Forfait Vétérans dans les 3 dernières journées | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 335,00€ |
| | | | | | | | Total : | 335,00€ |

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|---------------------------------------|------------|-------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 582446 | SAINT GENIS LAVAL FUTSAL CLUB | | | | | | |
| Dossier : | 18725410 | du | 11/06/2019 | Futsal D3/ Phase Unique | Poule B | 20468581 | 08/06/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 145 | Non ou mauvaise utilisation de la FMI | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 145 | Non ou mauvaise utilisation de la FMI | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 20,00€ |

| | |
|---------|--------|
| Total : | 20,00€ |
|---------|--------|

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|--------------------------------------------|------------|-------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 582739 | VENISSIEUX FOOTBALL CLUB | | | | | | |
| Dossier : | 18725861 | du | 12/06/2019 | Futsal D1/ Phase Unique | Poule 0 | 20466221 | 25/05/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 164 | 2ème forfait dans les 3 dernières journées | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 164 | 2ème forfait dans les 3 dernières journées | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 123,00€ |
| Dossier : | 18727441 | du | 14/06/2019 | Futsal D1/ Phase Unique | Poule 0 | 20466228 | 07/06/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 10 | Feuille incomplete | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 10 | Feuille match incomplète | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 8,00€ |

| | |
|---------|---------|
| Total : | 131,00€ |
|---------|---------|

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|---------------------------------------|------------|-------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 590349 | CALUIRE FUTSAL CLUB | | | | | | |
| Dossier : | 18725419 | du | 11/06/2019 | Futsal D2/ Phase Unique | Poule Unique | 20468319 | 09/06/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 145 | Non ou mauvaise utilisation de la FMI | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 145 | Non ou mauvaise utilisation de la FMI | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 20,00€ |

| | |
|---------|--------|
| Total : | 20,00€ |
|---------|--------|

| | | | | | | | | |
|---------------|------------------|-------------------------------------------|------------|-------------------------|--------------|-------------|--------------|---------|
| Club : | 590651 | FC DRINA LYON | | | | | | |
| Dossier : | 18725840 | du | 12/06/2019 | Futsal D1/ Phase Unique | Poule 0 | 20466210 | 11/05/2019 | |
| Personne : | TRE - TRESORERIE | | | | | | | |
| Motif : | 163 | 1er forfait dans les 3 dernières journées | | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 163 | 1er forfait dans les 3 dernières journées | | | 11/06/2019 | 11/06/2019 | | 94,00€ |

| | |
|---------|--------|
| Total : | 94,00€ |
|---------|--------|